

Direction de l'Administration Générale
2B voie d'accès au Port • BP 97121
29671 MORLAIX CEDEX
T 02 98 15 31 31 • F 02 98 15 31 32

Conseil de Communauté

Compte rendu de la séance du lundi 14 novembre 2016

L'an deux mil seize, le quatorze novembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Fichet.

Date de la convocation : 8 novembre 2016

Jean-Luc Fichet, Président ouvre la séance du Conseil de Communauté à 18 heures par l'appel des élus communautaires.

Secrétaire de séance : Gwenolé Guyomarc'h

Le Président donne ensuite la parole aux différents rapporteurs pour l'examen des questions à l'ordre du jour.

Délibération D16-221

Objet : Information relative aux décisions prises par délégation (Article L 5211-10 du CGCT)

Rapporteur : Jean-Luc Fichet

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon.

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Annie Piriou à Marlène Tilly **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté est informé des décisions prises par le Président et le Bureau, en application des délibérations de délégation du Conseil de Communauté.

Attributions exercées par le Président - Arrêtés

A16-190	
A16-191	Attributions de subventions pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'installations
A16-198	d'assainissement non collectif
A16-209	
A16-197	Marché pour la fourniture d'un véhicule de société
A16-202	Avenant 11 au Programme d'actions de l'habitat privé
A16-203	Nomination d'un régisseur titulaire de régie de recettes pour la gestion de la fourrière animale
A16-204	Révision du loyer du local commercial mis à disposition de l'exploitant du réseau de transports urbains
A16-205	Attribution d'une subvention à la ville de Morlaix dans le cadre de l'aménagement des espaces publics rue Pors Ar Bayec
A16-206	Marché de confortement du bâtiment Le Tempo
A16-207	Marché de travaux de désamiantage, déplombage, traitement des bois, renforcement des structures et isolement coupe-feu d'une partie de l'ancienne Manufacture
A16-208	Attribution d'une bourse dans le cadre du dispositif Projets Jeunes
A16-210	Marché de fourniture de caissons de déchèterie

Attributions exercées par le Bureau communautaire - Séance du 26 septembre 2016

B16-066	Création d'une régie de recettes pour la gestion de la fourrière animale
---------	--

B16-067	Fixation des tarifs pour la gestion de la fourrière animale
B16-068	Indemnité de conseil allouée au Trésorier
B16-069	Attribution d'une subvention au comité de jumelage Coopération décentralisée Pays de Morlaix – Réo
B16-070	Attribution d'aides à l'installation des jeunes agriculteurs
B16-071	Attribution d'une subvention à l'Orpam – Semaine Bleue
B16-072	Attribution d'une subvention à Queffleuth et Bézal
B16-073	Attribution d'une subvention au Groupement gérontologique du Pays de Morlaix – Forum "Bien vieillir avec ses proches et ses aidants " 2016
B16-074	Attribution d'une subvention à l'association Unafam
B16-075	Attribution d'une subvention à Projet Échanges et Développement
B16-076	Habitat - PLH 2014-2019 - Orientation 2 : améliorer l'offre locative sociale existante, développer l'offre très sociale - Garantie partielle d'emprunt pour l'opération de réhabilitation de 218 logements locatifs sociaux située à Kerfraval - Jardins du Launay à Morlaix
B16-077	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association KLT – Année 2016
B16-078	Attributions de subventions de fonctionnement – Soutien aux manifestations sportives – Année 2016

Le Conseil de Communauté a pris acte de cette information.

Délibération D16-221

Objet : Contrat de ruralité

Rapporteur : Jean-Luc Fichet

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon.

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Annie Piriou à Marlène Tilly **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon.

Préambule

Le Comité interministériel aux ruralités en date du 20 mai 2016 a décidé de la mise en œuvre des contrats de ruralité.

Le principal objectif des contrats de ruralité est la coordination des moyens et des outils de l'action publique pour accompagner la mise en œuvre des projets de territoire,

Ce nouveau dispositif permet ainsi de mobiliser des moyens de droit commun (CPER, FNADT, DETR,...) mais surtout des moyens spécifiques dédiés au contrat de ruralité provenant du FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local).

Au niveau national et pour l'année 2016, une enveloppe de 216 millions d'euros du FSIL est mobilisable.

Les contrats de ruralité sont bâtis autour de six volets :

1. accès aux services et aux soins,
2. revitalisation des bourgs centres,
3. attractivité du territoire (développement économique – tourisme),

4. mobilités,
5. transition écologique,
6. cohésion sociale

Les contrats de ruralité doivent s'articuler avec les contractualisations déjà existantes avec les régions et les départements. Afin d'être en phase avec ces contractualisations et les mandats électifs, les premiers contrats de ruralité couvrent la période 2017-2020. Ils sont ensuite conclus pour six ans avec une clause de revoyure à mi-parcours.

Ces contrats sont conclus avec le représentant de l'État, à l'échelle d'un PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) ou d'un ou plusieurs EPCI.

Il est souhaité qu'au moins un contrat de ruralité par département soit signé d'ici la fin de l'année 2016.

Pour la Bretagne et le Finistère

L'État en Bretagne va être doté de 15,8 millions d'euros pour financer les contrats de ruralité.

De son côté, Le Conseil Régional de Bretagne a annoncé un abondement de 14 millions d'euros du volet territorial du CPER.

La répartition décidée en CAR du 11 octobre 2016 (*CAR : comité de l'administration régionale, instance collégiale où s'élabore la stratégie de l'État en région et où les moyens de l'État sont répartis en fonction des priorités*) a affecté 4,1 millions d'euros en Finistère pour financer les Contrats de ruralité en 2017.

Pour l'heure, aucun territoire n'a conclu de contrat de ruralité au sein du département du Finistère.

Début octobre, les quatre présidents des EPCI formant le Pays de Morlaix ont manifesté leur intérêt auprès de l'État pour s'inscrire dans ce nouveau dispositif et ainsi bénéficier des moyens dédiés pour leurs projets

L'élaboration du contrat est ainsi envisagée pour la fin de l'année 2016.

Il pourrait être porté par le Pays de Morlaix dont la transformation en PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) est envisagé.

A : Mise en œuvre du Contrat de Ruralité dans le Pays de Morlaix :

- élaborer le diagnostic en s'appuyant sur les diagnostics et descriptions d'enjeux de territoire déjà formalisés par les EPCI, notamment à l'occasion des travaux menés pour la formalisation des Contrats de Territoire (Conseil Départemental) et du Contrat de Partenariat (Conseil Régional). Ces derniers pourront être enrichis par les éléments du Cabinet Edater pour l'élaboration du schéma d'accessibilité des services au public ;
- bâtir une première liste d'actions très opérationnelles correspondant aux six priorités du contrat de ruralité et pouvant effectivement voir le jour en 2017 ;
- mettre l'accent sur le 3ème volet consacré à l'attractivité du territoire. Il s'agit là notamment de privilégier les actions et projets destinés à favoriser le rebond économique du territoire ;

B : Méthodologie et Calendrier :

- novembre 2016 :
 - délibération de principe actant de la volonté de s'engager pour la signature d'un Contrat de ruralité avec l'État d'ici 31/12/2016,
 - travail de recensement d'une première liste d'actions très opérationnelles pour 2017 ;
- décembre 2016 :
 - formalisation de la maquette du contrat de ruralité, de la liste d'actions et des modalités de financement,
 - délibération de chacun des 4 EPCI du Pays de Morlaix validant le contrat de ruralité,
 - signature du contrat ;
- janvier 2017 :
 - mise en œuvre.

Vers un PETR

Les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, créés par loi du 27 janvier 2014, ont vocation à être un outil de coopération entre EPCI sur les territoires situés hors métropoles, ruraux ou non. Ils sont en quelque sorte le pendant des pôles métropolitains.

Constitués par accord entre plusieurs EPCI à fiscalité propre, les PETR sont globalement soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes.

Ils comprennent un conseil syndical au sein duquel les EPCI à fiscalité propre qui le composent sont représentés en tenant compte du poids démographique des membres, chacun disposant au moins d'un siège et aucun ne pouvant disposer de plus de la moitié des sièges.

Ces pôles comprennent également un conseil de développement, composé de représentants des activités économiques, sociales, culturelles, éducatives, scientifiques et associatives existant sur son territoire. Ce dernier est consulté sur les principales orientations et sur toute question d'intérêt territorial.

De plus, une conférence des maires réunit les maires des communes situées dans le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural. Celle-ci est notamment consultée lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire. Elle se réunit au moins une fois par an.

Chaque pôle d'équilibre territorial et rural élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent. Il s'agit d'un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, culturel et social de son territoire, afin de promouvoir un modèle de développement durable et d'en améliorer la compétitivité, l'attraction et la cohésion.

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu l'article L5741-1 Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire et du Conseil des Maires du 7 novembre 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau du Pays de Morlaix du 10 novembre 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- **approuve à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 abstention), le principe de formalisation d'un contrat de ruralité d'ici à la fin de l'année 2016, en partenariat avec les EPCI membres du Pays de Morlaix. Le projet de contrat de ruralité sera soumis au Conseil de Communauté du 19 décembre 2016,**
- **approuve à l'unanimité, le principe de transformation du GIP Pays de Morlaix en PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural),**
- **autorise à l'unanimité, le Président à intervenir en partenariat avec les EPCI membres du Pays de Morlaix pour l'avancement de ces deux démarches d'ici à la fin de l'année 2016.**

Sarah Noll trouve plutôt intéressant le principe de convergence et de travail commun, mais regrette que la voix décisionnelle de la société civile soit devenue seulement consultative. Comme en a convenu le Président, le conseil de développement fonctionne bien ; Sarah Noll déplore qu'il ne soit pas assez souvent sollicité, notamment à Morlaix Communauté. Le risque est de maintenir un conseil de développement pour l'affichage, or la société civile a une expertise d'usage et des choses intéressantes à formuler. Morlaix Communauté pourrait ainsi s'interroger sur la façon de consulter le conseil de développement sur tel ou tel sujet.

Jean-Luc Fichet s'étonne de ces propos, considérant que le conseil de développement intervient délibérément au niveau du pays, et non de la seule communauté d'agglomération ou de communes, et qu'il est très largement mobilisé sur l'ensemble des projets. On ne peut faire ce procès d'une volonté d'affichage. De nouvelles modalités de travail ont d'ailleurs été envisagées avec le conseil de développement, qui ne souhaite pas être interlocuteur des EPCI, mais uniquement du pays de Morlaix, sur de grands projets.

On peut cependant faire mieux, considère Sarah Noll.

Françoise Raoult rappelle que le conseil de développement avait été largement sollicité dans le cadre du projet de territoire, avec des échanges fructueux. La même dynamique sera poursuivie.

Jean-Luc Fichet précise que le PETR prendrait la forme d'un syndicat mixte, éventuellement porteur d'un exécutif susceptible d'être gestionnaire d'un certain nombre de choses.

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération D16-223

Objet : Avenant à la convention portant sur la télétransmission des actes

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéhol** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Auréan Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon.

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Annie Piriou à Marlène Tilly **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon.

Morlaix Communauté souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes budgétaires soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

La télétransmission des actes budgétaires implique :

- le scellement du flux dans TotEM avant la télétransmission et le respect du format XML,
- la télétransmission de l'ensemble des documents budgétaires afférents à un exercice à partir du premier document télétransmis,
- la complétude des actes budgétaires transmis,
- l'envoi concomitant, via Actes Réglementaires, de la délibération de l'organe délibérant et de la dernière page du document budgétaire signée par les membres du Conseil de Communauté

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2131-1,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la télétransmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs,

Vu l'arrêté du 13 octobre 2011 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 18 octobre 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le Président ou son représentant, à signer l'avenant de mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité, avec la préfecture du Finistère.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-224

Objet : Représentations au sein des organismes extérieurs

Rapporteur : Jean-Luc Fichet

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Mischeau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédéc, Georges Auréan Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon.

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Annie Piriou à Marlène Tilly **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon.

Considérant la nouvelle organisation de Morlaix Communauté présentée lors du Conseil de Communauté du 12 septembre 2016, et notamment les compétences Habitat et Gens du voyage ayant quitté le pôle Cohésion sociale pour rejoindre le pôle Aménagement,

Le Conseil de Communauté a procédé, à l'unanimité, à la désignation de nouveaux représentants au sein des organismes extérieurs suivants :

Organismes	Titulaires	Suppléants
CLAH (Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat)	François Giroto	Marc Madec
SOLIHA (anc Pact H&D) - Assemblée Générale et Conseil d'Administration	François Giroto	Claude Poder
ADIL – Assemblée Générale	François Giroto	Claude Poder
CIHL - (Conférence Intercommunale de l'Habitat et du Logement)	François Giroto	Yvon Le Cousse
Comité Régional de l'Habitat	François Giroto	Yvon Le Cousse
Club de décentralisation	François Giroto	Yvon Le Cousse
Charte départementale de la lutte contre l'habitat indigne	François Giroto	Christiane Léon
Contrat local d'engagement contre la précarité énergétique	François Giroto	Christiane Léon

Marlène Tilly participait à la commission Cohésion sociale pour l'habitat, et l'habitat a rejoint la commission Aménagement : comment cela se passe dans ce cas ?

Jean-Luc Fichet fait état de plusieurs demandes de mouvement dans les commissions et indique que le sujet sera abordé lors du prochain conseil.

Délibération D16-225

Objet : Marché de fourniture de services et de matériels de télécommunication

Rapporteur : Jean-Luc Fichet

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Mischeau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h

Morlaix : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon.

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Annie Piriou à Marlène Tilly **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon.

Les marchés de téléphonie arrivant à terme au 31 décembre 2016, une consultation a été lancée en juillet 2016, afin de les renouveler. Elle a été engagée sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour la passation d'accords-cadres à bons de commande, d'une durée de trois ans avec la possibilité de les reconduire pour une année supplémentaire, sans montant minimum et maximum.

Les prestations sont divisées en deux lots :

- lot n°1 : abonnements, options et consommations de téléphonie fixe,
- lot n°2 : abonnements, options et matériels pour les accès internet XDSL et fibre optique.

La commission d'appel d'offres du 5 octobre 2016 a attribué les accords-cadres aux entreprises suivantes :

Lot n°1 :
Security Keepers
4 rue d'Enghien
75010 Paris

Lot n°2 :
Security Keepers
4 rue d'Enghien
75010 Paris

Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le Président :

- à signer les accords-cadres correspondants,
- à signer les éventuelles modifications des accords-cadres ainsi que les actes spéciaux de sous-traitance,
- à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution des contrats et à prononcer leur éventuelle résiliation.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-226

Objet : Décisions budgétaires modificatives

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon.

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Annie Piriou à Marlène Tilly **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et à des inscriptions nouvelles au sein des présentes décisions modificatives. Elles concernent les budgets suivants :

- ✓ budget principal (DM 3),
- ✓ budget annexe SPANC (DM2).

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

Budget Principal

La décision modificative n°3 permet l'ajustement de certains crédits budgétaires.

Section de fonctionnement : + 80 533 €

Dépenses de fonctionnement

- une subvention de fonctionnement non affectée est redéployée (-5 000 €) en vue de financer de nouvelles dépenses. Il s'agit d'inscrire une somme de 5 000 € accordée par le Conseil de Communauté à l'association « Les Moyens du Bord » dans le cadre de l'organisation du salon Multiples 2016 ;
- une nouvelle enveloppe de 6 000 € est nécessaire pour procéder aux installations de nouveaux modules informatiques : mise en place de l'application Totem outil qui va servir à la dématérialisation des maquettes budgétaires, module pour la réception des factures électroniques, les marchés publics Par ailleurs, une extension du contrat de Finances Active (suivi des emprunts) est prévue. En effet, il convient d'intégrer tous les contrats liés aux emprunts transférés de l'eau et de l'assainissement ;
- les prestations de services liées au ramassage des animaux errants sont supérieures aux prévisions. Une somme complémentaire de 9 200 € est proposée (article 611, fonction 112). Cette dépense est financée par une recette de 3 820 € (article 70688, fonction 112) ;
- en vue de la préparation des futurs contrats de DSP du Centre aquatique, de l'Auberge de Jeunesse et de l'Aéroport, un audit flash a été réalisé (cf. article 611, fonctions : 413, 414 et 90). L'inscription globale s'élève à 7 800 €. Les lignes d'annonces et d'insertions sont également abondées + 8 740 € (article 6231, fonctions 413 et 90). La réduction des frais d'études DSP (article 617 : -7 540 €) finance en partie ces nouvelles dépenses ;
- une enveloppe de 4 400 € (article 61521, fonction 90) est proposée pour l'entretien des terrains situés à Langolvas (préparation de l'accueil du festival Panoramas) ;
- les indemnités versées au comptable et au régisseur (article 6225) sont revues à la hausse à hauteur de 1 300 € pour tenir compte des délibérations adoptées par le Bureau communautaire du 26 septembre 2016 ;
- le contentieux qui découle de l'expropriation « Launay » nécessite une inscription de 3 320 € (article 6227) ;
- les dépenses diverses d'administration générale (dont affranchissement et frais de nettoyage) sont revues à la hausse (+ 18 600 €) (articles 6257, 6261, et 6283). La réduction des annonces et insertions (article 6231 fonction 020) et la suppression d'une provision de subvention permet ce redéploiement de crédit (- 20 000 €) .
- une somme de 65 000 € est inscrite en dépense (article 63512) et recette (article 70878). Elle va permettre de financer un redressement de taxes foncières sur le site de l'aéroport. Ce montant fera l'objet d'un remboursement par la CCI, titulaire de la DSP ;
- les corrections apportées à l'attribution de compensation découlent de la délibération adoptée le 4 juillet 2016 : transfert des compétences PLU (articles 73921 en dépense et 7321 en recette) ;
- une somme de 4 806 € est affectée au chapitre des dépenses imprévues (article 022 fonction 01) ;
- le virement à la section d'investissement est réduit de 17 640 € en dépense (023) et en recette (021).

Recettes de fonctionnement

- le non respect des contrats des maîtres d'œuvre (réalisation circulations verticales sur le site de la manufacture) a engendré un versement de pénalités par plusieurs

- entreprises à hauteur de 3 208 € (article 7711) ;
- Morlaix Communauté a bénéficié de remboursements supplémentaires sur les charges de personnel d'un montant de 6 010 €.

NB : Les virements de crédits apparaissent en italique.

Section d'investissement : -17 640 €

Dépenses d'investissement

- des crédits complémentaires d'un montant de 14 000 € TTC sont prévus pour financer l'étude d'extension du service environnement ;
- une enveloppe supplémentaire de 6 360 € (article 2111) est inscrite pour la démolition d'une ancienne maison (acquisition Crenn) ;
- les travaux de mise en accessibilité (article 2313) engendrent une dépense supplémentaire de 22 000 € (siège de Morlaix Communauté et restaurant universitaire) ;
- la réduction du virement à la section d'investissement à hauteur de 17 640 € permet de financer les nouvelles dépenses d'investissement.

Investissement						-17 640,00	-17 640,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Service / antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
20	2031	R	020		Frais d'études	14 000,00	
21	2111	R	90	172	Terrains nus	6 360,00	
23	2313	R	020		Travaux en cours	16 000,00	
23	2313	R	251		Travaux en cours restaurant universitaire	6 000,00	
23	2313	R	90	130	<i>Travaux en cours infrastructures aéroportuaires</i>	<i>50 000,00</i>	
23	2315	R	90	130	<i>VRD infrastructures aéroportuaires</i>	<i>-50 000,00</i>	
23	2315	R	413		VRD espace aquatique	-60 000,00	
021	021	O	01		Virement de la section de fonctionnement		-17 640,00

Budget annexe SPANC

Les mesures catégorielles « B » qui ont touché trois agents (passage « prime-points ») justifient le besoin complémentaire de crédits budgétaires.

Fonctionnement						2 000,00	0,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Libellé		Dépenses	Recettes
012	6411	R	811	Salaires, appointements, commissions de base		2 000,00	

NB : Le vote de la section de fonctionnement du BP 2016 en sur-équilibre permet la présentation de la DM2 en sous-équilibre.

Vu l'article L 2312-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables applicables au budget principal (instruction comptable M14) et aux budgets annexes à caractère industriel et commercial (instructions comptables M43 et M49),

Vu les crédits ouverts au budget primitif adopté par délibération du Conseil de Communauté du 21 mars 2016,

Vu les crédits ouverts dans la décision modificative n°1 adoptée par délibération du Conseil de Communauté du 4 juillet 2016,

Vu les crédits ouverts dans la décision modificative n°2 adoptée par délibération du Conseil de Communauté du 12 septembre 2016,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 18 octobre 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver les décisions budgétaires modificatives présentées.

Alain Tigreat demande des précisions sur la hausse des indemnités versées au Trésorier.

Quand le budget primitif a été préparé, il a été envisagé que ces indemnités soient diminuées de moitié. Puis, considérant que c'était un peu trop, il a été proposé en commission Finances-Administration générale de ramener le taux à 80%, ce qui a été accepté. Comme seule la moitié avait été budgétée, une somme est ajoutée pour arriver à ces 80%, explique Serge Le Pinvidic.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-227

Objet : Dotation de solidarité communautaire

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédéc, Georges Aurégan Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon.

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Annie Piriou à Marlène Tilly **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon.

Afin d'assurer la péréquation de la ressource fiscale au niveau communautaire, la loi du 12 juillet 1999 dite loi Chevènement, a institué une DSC (dotation de solidarité communautaire).

Selon l'article 1609 nonies C VI, le montant de cette dotation est fixé à chaque exercice par l'assemblée délibérante à la majorité simple avec des critères de répartition identiques pour la globalité des montants alloués aux communes membres.

Par délibération D02-041 du 22 avril 2002, le Conseil de Communauté a défini les critères de répartition entre les communes membres de la DSC qui sont les suivants :

Critères	Pondération
Population INSEE	20 %
Potentiel fiscal 3 taxes/habitant	15 %
Revenu/habitat	15 %
Poids des logements sociaux	20 %
Voirie et PFS	15 %
Effort fiscal	15 %

Pour 2016, les modalités de calcul de la DSC proposées sont les suivantes :

- maintien de l'enveloppe DSC critères
- mécanisme de garantie prévu pour qu'aucune commune ne perçoive moins qu'en 2015,
- enveloppe forfaitaire maintenue à 3 800 € par commune (excepté pour la commune nouvelle de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner englobant deux communes).

Au total pour 2016, la DSC versée aux communes s'établit de la manière suivante :

	2012	2013	2014	2015	2016	Évolution	
DSC critères	1 285 443 €	1 311 151 €	1 322 952 €	1 322 952 €	1 322 952 €	0 €	0,00%
Garantie	73 300 €	76 350 €	78 930 €	81 352 €	85 983 €	4 631 €	5,69%
Enveloppe forfaitaire	106 400 €	106 400 €	106 400 €	106 400 €	106 400 €	0 €	0,00%
Total	1 465 143 €	1 493 901 €	1 508 282 €	1 510 704 €	1 515 335 €	4 631 €	0,31%

Le montant total réparti au titre de la dotation de solidarité communautaire en 2016 sera donc de **1 515 335 € en hausse de 4 631 € (0,31 %)** par rapport à 2015.

Ces dotations seront mandatées aux communes avant le 31 décembre 2016 et seront prélevées sur le budget principal à l'article 73922, fonction 01.

Communes	DSC 2016 Critères	DSC Garantie 2016	DSC Forfait 2016	DSC 2016 Totale
BOTSORHEL	23 948	18	3 800	27 766
CARANTEC	34 926	0	3 800	38 726
LE CLOÎTRE SAINT-THÉGONNEC	31 359	1 546	3 800	36 705
GARLAN	21 194	0	3 800	24 994
GUERLESQUIN	29 142	1 668	3 800	34 610
GUIMAËC	18 654	254	3 800	22 708
HENVIC	19 752	98	3 800	23 650
LANMEUR	43 224	242	3 800	47 266
LANNÉANO	16 057	1 041	3 800	20 898
LOCQUÉNOLE	9 893	177	3 800	13 870
LOCQUIREC	15 208	1 385	3 800	20 393
MORLAIX	355 652	9 462	3 800	368 914
PLEYBER-CHRIST	64 796	3	3 800	68 599
PLOUÉGAT-GUERRAND	23 698	0	3 800	27 498
PLOUEGAT-MOYSAN	17 558	31	3 800	21 389
PLOUEZOC'H	25 341	0	3 800	29 141
PLOUGASNOU	44 735	23 592	3 800	72 127
PLOUGONVEN	81 345	0	3 800	85 145
PLOUIGNEAU	89 968	0	3 800	93 768
PLOUNÉOUR-MÉNEZ	37 609	760	3 800	42 169
PLOURIN-LÈS-MORLAIX	89 149	2 383	3 800	95 332
LE PONTTHOU	3 639	43	3 800	7 482
SAINT-JEAN-DU-DOIGT	15 484	469	3 800	19 753
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	78 906	26 604	3 800	109 310
SAINTE-SÈVE	15 321	14 864	3 800	33 985
SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER	65 340	1 343	7 600	74 283
TAULÉ	51 054	0	3 800	54 854
TOTAL 27 COMMUNES	1 322 952	85 983	106 400	1 515 335

Le Conseil de Communauté est invité à en délibérer.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-228

Objet : Bâtiment Dayotr – Option TVA

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Auréan Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon.

Avait donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Annie Piriou à Marlène Tilly **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon.

Dans le cadre de sa compétence Développement économique, Morlaix Communauté envisage la construction d'un bâtiment pour la création d'une nouvelle activité économique sur le territoire de la commune de Plouezoc'h qui sera occupé par la société Dayot.

Il s'agit d'un futur local à usage professionnel autre qu'habitation ou agricole, et destiné à abriter l'exercice d'une activité industrielle ou artisanale sur le territoire.

Les locations de locaux nus à usage professionnel sont exonérés de TVA (article 261 D, 2° du Code général des Impôts). Toutefois, peuvent faire l'objet d'une option pour leur imposition volontaire (260 2° dudit code), les locations de locaux nus à usage professionnel consenties pour les besoins de l'activité d'un preneur assujetti à la TVA.

Considérant les avantages liés à l'assujettissement du bâtiment à la TVA afin de récupérer la TVA tant sur les dépenses de fonctionnement que sur les dépenses d'investissement, il est proposé d'opter pour l'assujettissement à la TVA pour ce bâtiment.

Il est rappelé que si l'immeuble faisait l'objet d'une cession moins de cinq ans après son achèvement, la cession serait soumise à la TVA de plein droit sur le prix total de la cession.

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 19 octobre 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver la proposition d'assujettir cette opération au régime de TVA,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-229

Objet : Modification du tableau des emplois - Création d'emplois au service Eau et Assainissement

Rapporteur : Guy Pouliquen

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéhol** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Auréan Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon.

Avait donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Annie Piriou à Marlène Tilly **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon.

Pour l'exercice des compétences Eau potable et Assainissement des eaux usées sur le territoire communautaire, le bilan des moyens humains affectés à l'exercice de ces missions par les communes et syndicats révèle un effectif de 28,80 ETP (équivalent temps plein), n'incluant pas les agents travaillant pour le compte des fermiers qui représentent 2 ETP.

Dans ce bilan, sont inclus les agents intervenant pour le compte des syndicats maintenus jusqu'en 2020, à savoir le syndicat mixte de l'Horn et les syndicats intercommunaux des eaux de de Commana et de la Penzé. Ces moyens humains comptabilisent un effectif de 6,2 ETP.

Au total, l'effectif déployé sur le territoire dans les domaines de l'eau et de l'assainissement représente 22,6 ETP (28,80 ETP – 6,2 ETP).

Par délibération D16-112 du 9 mai 2016, le Conseil de Communauté a fixé comme postulat, dans le cadre du transfert des compétences eau potable et assainissement des eaux usées, la prise en compte des savoir-faire des structures syndicales ou communales. Cet engagement se traduit par une démarche volontaire de Morlaix Communauté valant transfert de l'ensemble des

agents du SIVOM à Morlaix Communauté avec remise à disposition de ces personnels auprès du SIVOM ou des communes concernées pour la compétence Eaux pluviales non transférée. Cela représente un transfert de service de six agents. La quotité de temps dédiée à la compétence Eaux pluviales représente un peu moins de 10 % (0,5 ETP). Un agent participe également à l'entretien des poteaux et des bouches d'incendie (1 ETP).

Pour assurer une phase transitoire dans la mise en œuvre du nouveau service, le principe de conserver temporairement en 2017 la facturation des abonnés par les communes a été acté. Sept communes sont concernées pour la facturation. Cette prestation fera l'objet d'une convention rémunérée aux communes selon la quotité de travail déclaré. L'effectif dédié à cette tâche est de 0,8 ETP.

Quatre communes ont exprimé le souhait de continuer à gérer l'exploitation du service par les services communaux, sur une période s'établissant à 2017-2020, afin de ne pas déstabiliser leur organisation communale. Cela représente un effectif de 1,7 ETP.

L'organisation projetée prévoit un effectif de 22 postes en ETP n'incluant pas les agents détachés pour le compte des fermiers, pour assurer l'ensemble des missions relevant de ce nouveau service. Au total, l'organisation proposée est comparable à l'existant, un solde de + 0,5 ETP subsiste mais qui s'explique par la création de deux postes de techniciens qui n'existent pas actuellement, mais qui sont indispensables à l'échelle de la communauté : projeteur et géomaticien.

Le service Eau & Assainissement comprenant un effectif de 22 agents, sera organisé selon le schéma suivant au 1^{er} janvier 2017 :

L'extrait ci-dessous, du tableau des emplois précise l'ensemble des postes.

EAU -ASSAINISSEMENT- SPANC				pour u	à pour voir	ETP
Chef de service	Ingénieur	Ingénieur principal	non	0	1	TC
Adjoint au chef de service	Ingénieur	Ingénieur principal	non	1	0	TC
Coordonnateur administratif et financier	Attaché	Attaché principal	oui	0	1	TC
Gestionnaire Régies et SPANC	Adjoint Administratif 2ème classe	Adjoint administratif principal 1ère classe	non	1	1	TC
Gestionnaire Finances, DSP, Marchés	Adjoint Administratif 2ème classe	Rédacteur	oui	0	2	TC
Assistante administrative	Adjoint Administratif 2ème classe	Adjoint administratif principal 1ère classe	oui	0	1	TC
Gestionnaire bureau d'études	Agent de maîtrise	Technicien principal de 1ère classe	oui	0	3	TC
Géomaticien	Technicien	Technicien principal de 1ère classe	oui	0	1	TC
Responsable exploitation des installations	Ingénieur	Ingénieur principal	oui	0	1	TC
Électro-mécanicien	Adjoint technique 2ème classe	Technicien	oui	0	4	TC
Gestionnaire réseaux et ANC	Technicien	Technicien principal de 1ère classe	oui	2	0	TC
Agents exploitation réseaux et ANC	Adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique principal 1ère classe	oui	0	2	TC
contrôleur des PI/BI	Adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique principal 1ère classe	oui	0	1	TC
Agents de réseaux -détachés VEOLIA	Adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique principal 1ère classe		0	2	TC

Les quatre agents du service SPANC seront intégrés dans ce nouveau service.

Dix-huit postes font l'objet d'une création. Ces postes seront pourvus par les six agents transférés de plein droit, les six agents concernés par le transfert de service du SIVOM et par des appels à candidatures auprès des agents en charge de ces domaines de compétence.

Lors de la séance du 19 décembre 2016, il sera proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver les modalités de conventions particulières (conventions de mise à disposition de services communaux, convention de mise à disposition du service communautaire auprès du SIVOM pour la gestion des eaux pluviales, convention avec les communes pour l'entretien des bouches d'incendie), pour la continuité de service jusqu'en 2020.
- d'entériner les dispositions financières, sur le principe d'un mécanisme de compensation dégressif pour les communes dont les personnels n'auront pas été transférés.

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 18 octobre 2016,

Vu l'avis du Comité technique consulté le 8 novembre 2016,

Le Conseil de Communauté est invité à délibérer sur la modification des emplois concernant le service Eau et Assainissement.

Guy Pouliquen ajoute qu'un complément d'information sera fait auprès des employés du SPANC qui vont intégrer le nouveau service et que les agents rencontreront les services de Morlaix Communauté pour approfondir les fonctions qui leur seront dévolues.

Ismaël Dupont s'interroge sur l'information faite aux représentants du personnel. Il semblerait que lors du dernier comité technique, la fiche d'impact du transfert pour les personnels, prévue dans le code des collectivités territoriales, n'ait pas été produite. Des personnels s'inquiètent sur le devenir de leurs acquis sociaux (régime indemnitaire, congés, rémunérations...) avec le transfert à Morlaix Communauté. Il s'interroge donc sur le fait de voter une création de postes, alors que la loi impose la production d'une fiche d'impact auprès des représentants du personnels.

Jean-Luc Fichet pense qu'il faut simplement en prendre acte, Guy Pouliquen ayant précisé que des compléments d'information seraient donnés suite au CTP. Cela n'a pas d'impact sur le tableau des emplois tel qu'il est présenté aujourd'hui. Il s'agit bien d'un tableau des emplois, pas de la nature des postes et de leurs profils.

Guy Pouliquen ajoute que sur le fond, tout le monde - élus et représentants du personnel - était d'accord. Quant au régime indemnitaire, l'agent qui part du SPANC pour un nouveau service ne sera pas pénalisé financièrement, le Président pourra le confirmer facilement.

Ce n'est pas l'esprit, en tous les cas, confirme Jean-Luc Fichet.

Agnès Le Brun entend les engagements, mais le code général des collectivités n'a pas prévu que les choses se passent de cette façon. Et de nombreuses interrogations demeurent. Ou bien il s'agit d'une délibération d'intention, et toutes les autres informations seront données dans une délibération définitive. Là, on signe un chèque en blanc. On ne sait pas comment seront calculés les indemnités : il n'y a pas eu de CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées). On peut décider qu'il y aura transfert, transfert partiel pour certains, en proratisant les indemnités, ce qui est le travail de la CLECT. Il est dit qu'il sera proposé au 19 décembre 2016 d'approuver les modalités de conventions particulières : très bien, mais lors du passage du PLU au PLU-i, la mairie de Morlaix avait un transfert de personnel, et attend toujours. Ce n'est ni de la volonté, ni de la mauvaise foi, contrairement à ce qui est sur le point d'être dit. C'est une interrogation générale sur la forme de la délibération.

Jean-Luc Fichet se dit tout à fait respectueux de l'avis de la maire de Morlaix, qui gère 450 agents, sur lesquels il y a des questionnements réguliers : quand on veut donner des leçons, il faut soi-même être cohérent dans ses propres pratiques. Mais Jean-Luc Fichet entend la question. Le CTP a eu lieu. Il y a eu sur le fond un vote global qui témoigne d'un accord, mais il y a sur la forme des questionnements qui sont légitimes, notamment sur le système des régimes indemnitaires, car on passe d'une collectivité à une autre, l'objectif étant que personne ne perde, et que chacun s'inscrive dans une trajectoire de carrière. On est ici sur le tableau des emplois, pas sur autre chose. Sur des postes, pas sur des personnes. La proposition est d'intégrer un nouveau tableau des emplois pour la mise en place du nouveau service Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2017. Les conventions ne seront rédigées qu'en accord avec les collectivités concernées. Des salariés, des agents, ont souhaité continuer au sein de leur collectivité d'origine et conduire leur mission d'entretien des réseaux, des stations d'épuration, etc. Plutôt que transférer du personnel, ne peut-on passer une convention prévoyant que Morlaix Communauté assurera le service, suivant des conditions très précises ? Tout le monde étant d'accord, on propose une convention. C'est un système de fonctionnement très simple, qui a fait l'accord d'à peu près tout le monde. Jean-Luc Fichet tient donc à rassurer tous ceux qui s'interrogent sur les conditions d'exercice des personnels : elles seront parfaitement respectées. Le CTP avait bien eu lieu avant la transformation du tableau des emplois, ce qui est dans la logique. Le CTP n'a qu'un avis consultatif, mais Morlaix Communauté en tient compte rigoureusement en matière de fonctionnement.

Ismaël Dupont remarque qu'au Comité technique, les personnels se sont prononcés contre la délibération, faute de transparence suffisante sur les conditions du transfert. Il s'était abstenu sur le transfert de l'eau et de l'assainissement. Sans information suffisante pour les personnels sur les conditions de ce transfert, il votera contre cette délibération.

Jean-Luc Fichet précise que les personnels ont donné leur accord sur le fond, mais avaient besoin de précision sur la forme, d'où leur prise de position.

Yves Moisan estime tout à fait normal qu'on propose la possibilité, suivant la situation des communes, d'un accord pour que les agents poursuivent leurs missions. On ne se pose pas cette question pour les fermiers : quand il y a des affermages, il y a une continuité pour eux.

C'est normal de se comporter de même avec des communes qui ont fait le choix de rester en gestion municipale et que la continuité soit assurée jusqu'en 2020.

En complément de cette intervention. Agnès Le Brun exprime que c'est précisément pour cette raison que la ville de Morlaix ne souhaitait pas le transfert au 1er janvier 2017, mais attendre le calendrier suivi la plupart du temps pour prendre le temps de faire correctement les choses. Agnès Le Brun s'abstiendra sur cette délibération, pour la raison qu'elle était en désaccord sur ce dossier.

Bernard Guilcher votera la délibération, mais à contre-cœur : si on était allé jusqu'en 2020 en prenant toutes les précautions, on n'aurait pas eu tout ce « petit bazar sournois ». Mais il reconnaît que le SIVOM a été bien pris en compte.

Compte tenu des grands enjeux, s'il n'y a qu'un petit bazar sournois, cela devrait bien se passer, conclut Jean-Luc Fichet.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 contre, 7 abstentions).

Délibération D16-230

Objet : Renouvellement de contrat – Natura 2000

Rapporteur : Guy Pouliquen

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédéc, Georges Aurégan Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon.

Avait donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Annie Piriou à Marlène Tilly **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon.

Il est proposé le renouvellement du contrat de travail de la chargée de mission à compter du 1^{er} janvier 2017.

Éléments techniques :

Le comité de pilotage du site, réuni le 11 mai 2016, a désigné Morlaix Communauté « opérateur local » suite à sa candidature formalisée par la délibération D16-087 du 21 mars 2016, pour une période de trois ans conformément au Code de l'environnement.

Le rôle d'opérateur local est l'animation du dispositif et la mise en œuvre du document d'objectifs, soit :

- concertation et gouvernance sur le site : mise en place de groupes de travail, de comités de pilotage, de réunions, d'échanges avec les services de l'État, collectivités, associations et représentants socio-professionnels ;
- gestion des habitats et des espèces : mise en place de chantiers de restauration et d'entretien des milieux, animation des outils Natura 2000 et notamment des contrats Natura 2000, animation du plan agro-environnemental et climatique sur l'aspect biodiversité, accompagnement de projets étudiants ;
- information, communication et sensibilisation : assurer la communication du site Natura 2000 auprès des élus, représentants socio-économiques, des interventions auprès du grand public et des établissements scolaires, animation d'un site internet ;
- gestion administrative et financière : recherche de financements, montage administratifs

- des demandes de subventions État-Europe ;
- assistance, expertise et conseils techniques : appui technique aux porteurs de projets pour la réalisation des évaluations des incidences Natura 2000, accompagnement technique des communes ;
- connaissances, suivis et terrains : suivis naturalistes, évaluation des travaux, bilan sur l'état de conservation ;
- veille à la cohérence des politiques publiques : accompagnement, suivi et participation aux différents programmes sur le territoire (SCoT, PLU-i, SAGE, SRCE, Breizh bocage...). Expertise technique et scientifique sur les Trames Vertes et Bleues, les continuités écologiques. Information transversale des services aux enjeux de la conservation de la biodiversité (aménagement du territoire, économie, travaux).

Site Natura 2000 « Baie de Morlaix »

Par courrier du 15 mars 2016, le Préfet Maritime de l'Atlantique et le Préfet du Finistère ont désigné Morlaix Communauté opérateur local pour l'exercice des missions liées à l'animation du site, suite à notre candidature, en partenariat avec la communauté de communes du Pays Léonard, formalisée par délibération du 14 juin 2015.

Cette désignation est établie sans limitation de durée.

Le rôle d'opérateur local est l'animation du dispositif et la mise en œuvre du document d'objectifs des sites de la baie de Morlaix, missions identiques à celles menées sur le site du Douron, détaillées ci-dessus.

Financement (prévisions 2017) :

Le coût annuel de la mission Natura 2000 pour les sites de la rivière « le Douron » et « Baie de Morlaix » est de 48 000 €. Ce coût comprend les salaires et charges de la chargée de mission, les frais directs (déplacements, repas, etc.) ainsi que les frais indirects supportés par Morlaix Communauté (services ressources, formations, mise à disposition de locaux, etc.) à hauteur de 15 % des salaires et charges.

La mission sera cofinancée entre 75 % et 100 % par le FEADER et l'État, Le niveau de cofinancement définitif sera établi après transmission des éléments nécessaires par les services de l'État. L'autofinancement restant à charge de Morlaix Communauté sera pris en charge à hauteur de 30 % par la communauté de communes du Pays Léonard, conformément à la délibération du 14 juin 2015.

Conditions statutaires :

Il est proposé de renouveler le contrat de la chargée de mission en contrat à durée déterminée du 1^{er} janvier au 28 février 2017.

La rémunération sera basée sur le 3^{ème} échelon du grade des ingénieurs territoriaux, indice brut 458-indice majoré 401, ainsi que le régime indemnitaire correspondant au grade des ingénieurs, défini par arrêté individuel.

Vu les délibérations D11-004 du 31 janvier 2011, D13-174 du 7 octobre 2013, D14-205 du 22 décembre 2014 et D15-186 du 16 novembre 2015,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 18 octobre 2016,

Le Conseil de Communauté est invité à en délibérer.

Sarah Noll constate qu'il s'agit d'un renouvellement de contrat de deux mois. Combien y a-t-il de renouvellements de CDD ? Tous les deux mois ? Tous les deux ans ? Car la mission Natura 2000 s'étend sur des années. N'est-il pas possible de signer un CDD d'au moins trois ans ?

Guy Pouliquen répond qu'il y aura à ce moment-là une meilleure visibilité sur les financements, d'une part, et que d'autre part le contrat se termine en février pour être en accord avec les trois ans et six ans qui restent à faire. Ensuite, il sera bien sûr proposé de prolonger ce contrat. Mais il faudra alors passer devant le jury du centre de gestion pour pouvoir postuler de façon définitive. D'où cette fin de contrat en février.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

COHÉSION SOCIALE

Délibération D16-231

Objet : Avenant à la convention territoriale globale avec la Caisse d'allocations familiales

Rapporteur : Maryse Tocquer

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéhol** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédéc, Georges Aurégan Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon.

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Annie Piriou à Marlène Tilly **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon.

La CTG (convention territoriale globale) signée avec la Caisse d'allocations familiales le 27 novembre 2009 et renouvelée au 1^{er} janvier 2013, arrive à échéance le 31 décembre 2016. Son objectif principal est de créer un partenariat privilégié entre Morlaix Communauté et la CAF sur des domaines d'intervention qui nous sont communs.

À l'issue de cette deuxième convention, les deux signataires ont souhaité procéder à l'évaluation des effets de ce dispositif sur les relations partenariales. Il s'agit de mesurer si la signature et la mise en œuvre de la CTG a eu un effet sur le travail en partenariat et si par répercussion, la nature des relations inter-institutionnelles a un effet sur le développement du territoire.

Il conviendra également d'en analyser les facteurs et de formuler des pistes permettant d'améliorer et/ou de consolider la qualité du partenariat entre les institutions, dans la mesure où une démarche de développement social local repose essentiellement sur la capacité des acteurs d'un territoire à travailler en réseau.

La CAF et Morlaix Communauté ont confié cette démarche d'évaluation à Socioscope. La remise du rapport final est envisagée pour février 2017. Les partenaires souhaitent réécrire leur plan d'action pour renouveler la convention à la suite de cette évaluation et demandent donc la possibilité de prolonger d'une année la CTG en cours au 31 décembre 2017.

Au 15 août 2016, sur les 141 actions inscrites, 55 soit 39 %, ont été menées, 58 soit 40 %, sont en cours et/ou en continu et il en reste 28 soit 20 %, programmées sur 2016-2017. L'année 2017 permettra aux partenaires de réécrire le nouveau plan d'actions à inscrire dans la convention.

L'échéancier 2016-2017 est le suivant :

- 14 novembre 2016 - Conseil de Communauté : présentation de la prolongation de la CTG pour l'année 2017,
- février 2017 : résultats de l'évaluation présentés en commission Cohésion sociale,
- mars à septembre 2017 : écriture de la nouvelle CTG 2018-2021,
- octobre / novembre 2017 : validation de la nouvelle CTG en Conseil Communautaire.

Vu la délibération D13-014 du 28 janvier 2013, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé la signature de la convention territoriale globale avec la Caisse d'allocations familiales pour la période 2013-2016,

Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 18 octobre 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver la prolongation de la convention territoriale globale pour une durée d'une année, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer l'avenant correspondant.**

Marie Simon-Gallouédéc trouve très intéressant de s'arrêter : le partenariat avec la CAF est très important ; or toutes les actions n'ont pas été menées ; l'avenant sur un an sera l'occasion de mener les 28 actions restantes, de leur donner du sens, et de définir les priorités.

Maryse Tocquer répond que c'est en effet le but de l'évaluation.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-232

Objet : Attribution d'une subvention aux Restaurants du Cœur

Rapporteur : Maryse Tocquer

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédéc, Georges Aurégan Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon.

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Annie Piriou à Marlène Tilly **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon.

Les Restaurants du Cœur du centre de Morlaix ont distribué 43 482 repas à 403 ménages au cours de la campagne d'hiver 2015-2016 et 21 521 repas l'été dernier. Les bénéficiaires se répartissent de la façon suivante :

- x personnes seules : 48 %,
- x familles de 2 à 3 personnes : 36 %,
- x familles de 4 à 6 personnes : 16 %.

Des ressortissants de 21 communes de Morlaix Communauté ont été aidés. Les Restaurants du Cœur assurent leur fonctionnement grâce à 72 bénévoles. L'association loue des locaux route de Paris, sur la commune de Plouigneau. Le montant du loyer s'élève à 17 540 € par an, à savoir pour l'année 2015, 15 540 € de loyer et 2 000 € de charges. De nombreux centres dans le département fonctionnent par la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux par les collectivités.

Il est proposé pour l'année 2016, de reconduire la subvention de l'année 2015, soit 15 000 €. Le budget prévisionnel 2016 est joint en annexe.

*Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, fonction 524, nature 6574,
Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 18 octobre 2016,*

Le Conseil de Communauté est invité à approuver l'attribution d'une subvention de 15 000 € aux Restaurants du Cœur pour l'année 2016.

Maryse Tocquer ajoute dans sa présentation que les chiffres de fréquentation sont en augmentation depuis les années passées.

Sarah Noll demande s'il existe des locaux pouvant être mis gracieusement à disposition de l'association, comme il est fait dans d'autres collectivités.

C'est un sujet récurrent, répond Maryse Tocquer. La collectivité est vraiment à la recherche de locaux depuis de nombreuses années.

D'autant que les locaux actuels, ce n'est pas l'idéal, ajoute Jean-Luc Fichet. Une rencontre récente a eu lieu avec les Utopistes, en partie représentés dans la salle, ainsi que des associations se préoccupant de personnes en situation de précarité. Ce serait en effet intéressant de mener une politique plus globale et plus efficace. C'est un peu ennuyeux de donner autant d'argent pour louer des locaux pas vraiment adaptés. Il y a un travail à faire là-dessus, qui va être fait.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

Délibération D16-233

Objet : Nouvelle gamme tarifaire du réseau de transports en commun – Année 2018

Rapporteur : Nathalie Bernard

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Mischeau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéhol** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon.

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Annie Piriou à Marlène Tilly **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon.

La politique tarifaire et la qualité et le niveau de service d'un réseau de transport constituent un élément déterminant de sa fréquentation. La politique tarifaire contribue à l'attractivité d'un réseau et est un levier important de développement des recettes commerciales ce qui, en conséquence, permet de maîtriser le niveau de contribution forfaitaire de la collectivité.

1. Contexte

La gamme commerciale du réseau de transport de Morlaix Communauté a été mise en place en 2003. La tarification sociale a été créée en 2005.

La grille tarifaire actuelle s'adresse à différents types d'usages :

- les scolaires qui représentent une grande part des déplacements effectués sur le réseau ;
- les usagers réguliers ;
- les usagers occasionnels ;
- les ayants droits à la tarification sociale.

La gamme commerciale pratiquée sur le territoire de Morlaix Communauté ne favorise pas l'apport de nouveaux usagers. D'une part, la segmentation de la gamme par statut (scolaires, étudiants et retraités) contribue peu à la fidélisation des usagers. D'autre part, la déclinaison commerciale des noms de produits (TIPI, TOTEM et TAM TAM) n'en facilite pas l'appropriation par les usagers.

Il est également constaté une évolution constante du nombre de demandes d'aides à la mobilité (+32 % en trois ans). La segmentation des titres pour la tarification sociale est faite sur le statut et sur les revenus. Il convient pourtant, afin d'être en conformité avec la réglementation, que l'attribution des aides soit uniquement fondée sur les ressources du demandeur afin de proscrire toute discrimination.

Morlaix Communauté souhaite ainsi faire évoluer la politique tarifaire pour :

- développer la fréquentation des transports publics ;
- offrir des titres adaptés aux usagers actuels et futurs ;
- rendre l'usage des transports publics plus simple ;
- assurer une plus grande intermodalité avec les autres réseaux de transport.

L'évolution de la gamme tarifaire s'inscrit également dans le cadre de plusieurs réflexions :

- le schéma des transports, adopté au Conseil de Communauté du 3 octobre 2016, qui définit les principes de réorganisation du futur réseau à court et à moyen termes ;
- le renouvellement des contrats de transports à l'été 2017.

Au regard de ces éléments, et compte tenu que la dernière revalorisation des prix date de 2007, une étude tarifaire a été réalisée, de septembre 2015 à août 2016, avec l'appui d'un prestataire extérieur.

2. Une nécessaire évolution de la tarification commerciale

Les évolutions de la gamme commerciale reposent sur les principes suivants :

- une segmentation de la clientèle selon l'âge et non pas sur le statut. Il est proposé de distinguer trois catégories de clients : les jeunes de moins de 26 ans, les 26 – 64 ans et les seniors de plus de 65 ans. Cette segmentation sur l'âge présente l'avantage de favoriser la conclusion d'accord multimodaux avec la Région ;
- des abonnements offrant une libre circulation sur l'ensemble des réseaux de transport de Morlaix Communauté (un seul abonnement scolaire au lieu de deux). Ces abonnements sont déclinés en version mensuelle et annuelle ;
- une augmentation de la durée de validité des titres unités et à décompte à une heure contre 30 minutes actuellement ;
- la suppression du titre en carnet réduit afin de simplifier la gamme tarifaire.

Les enquêtes réalisées auprès des usagers montrent que ceux-ci appréhendent mal la gamme tarifaire. En particulier, le titre unitaire est particulièrement utilisé alors qu'il ne correspond pas au titre le plus adapté pour les clients les plus mobiles.

Pour cette raison, il est proposé en première approche de ne pas créer de nouveaux titres commerciaux et au contraire de rationaliser la gamme par la suppression des titres en carnets réduits ou la fusion de certains abonnements.

Toutefois la création d'un titre journée est envisageable afin de cibler une clientèle utilisant de manière intense le réseau de transports en commun de Morlaix sur une courte période.

3. D'une tarification sociale vers une tarification solidaire

L'évolution de la tarification sociale vers une tarification solidaire suit les principes suivants :

- une prise en compte des ressources du foyer du demandeur plutôt que son statut. L'outil proposé pour évaluer les ressources du foyer est le Quotient Familial CAF.
 - x une part significative d'utilisateurs potentiels dispose déjà d'une attestation. Sur la base des dispositifs mis en place, on constate que ce taux représente jusqu'à 80 % des utilisateurs des transports en commun bénéficiaires d'un tarif social ;
 - x une actualisation rapide des droits en cas de changement de situation.
- une intervention uniquement sur les abonnements qui représentent près de 65 % de la fréquentation du réseau de Morlaix Communauté ;
- éviter le tout ou rien en privilégiant une tarification progressive en fonction des ressources ;
- profiter de la mise en place du nouveau système pour en affirmer le caractère équitable.

4. Une gamme commerciale simplifiée et une tarification solidaire jusque 600 € de QF (quotient familial) CAF

La nouvelle tarification s'appuie sur la construction d'une tarification commerciale qui doit permettre de générer suffisamment de recettes pour compenser la mise en place de la tarification solidaire.

Principes de la tarification commerciale :

- le titre unité est revalorisé à 1,20 €, en contrepartie sa durée de validité est augmentée à 1 heure. Ce compromis a été proposé lors de l'enquête auprès des clients et a été bien accepté ;
- le titre au carnet s'aligne sur le prix actuel du titre au carnet et permet d'augmenter la réduction actuelle rendant ce titre plus attractif ;
- l'abonnement mensuel est revalorisé à 28 €, soit une valeur proche de la moyenne des réseaux comparables. Les actifs de moins de 26 ans bénéficient d'une réduction de coût puisqu'ils ont accès au tarif moins de 26 ans ;
- le prix de l'abonnement moins de 26 ans est proche de celui de l'abonnement TAM TAM réduit actuel ;
- l'abonnement senior est revalorisé à 25 €.

Principes de la tarification solidaire :

- la tarification solidaire intègre un QF de 406 € pour le premier seuil afin d'intégrer les bénéficiaires de l'ASPA et de l'AAH et se limite à 600 € de QF pour le dernier seuil afin d'en limiter le coût.

5. Évaluation de la nouvelle tarification

La nouvelle gamme tarifaire vise à une amélioration de l'équilibre financier du réseau, tout en proposant des niveaux de prix acceptables pour un réseau de la taille de celui de Morlaix Communauté.

La mise en place de la nouvelle gamme tarifaire aura un effet légèrement positif sur les déplacements avec une augmentation évaluée à 0,4 % soit 7 500 déplacements supplémentaires. L'augmentation des déplacements s'accompagnera de ressources plus dynamiques avec une prévision des recettes supérieure à 2 % entre les services urbains (réseau TIM) et les services non urbains (réseau LINEO).

L'introduction de la tarification solidaire participe aussi à la politique communautaire de prise en compte du contexte socio-économique du territoire. In fine, on estime à 790 personnes le nombre futur de bénéficiaires de la tarification solidaire ce qui représenterait un quart de la fréquentation des réseaux de transport de Morlaix Communauté (390 personnes concernées par l'aide à la mobilité en 2015).

La nouvelle tarification est concomitante au renouvellement des contrats de transport de Morlaix Communauté. Le nouvel opérateur devra la décliner à partir du 1^{er} janvier 2018.

Vu la délibération du Conseil de Communauté D07-048 du 16 avril 2007, portant sur la tarification des usagers des transports publics de voyageurs sur le réseau de Morlaix Communauté,

Vu la délibération du Conseil de Communauté D16-152 du 4 juillet 2016, autorisant à lancer la procédure de DSP transport,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver la nouvelle gamme tarifaire,**
- **d'acter la mise en place d'une tarification solidaire,**
- **d'autoriser le Président à engager des discussions avec les autres autorités organisatrices de la mobilité (Région Bretagne, Département du Finistère et Lannion-Trégor Communauté) afin de faciliter l'application des accords multimodaux.**

Ismaël Dupont note des éléments de progrès dans cette nouvelle tarification, notamment le passage à la tarification solidaire, qui devrait bénéficier à davantage d'usagers que la tarification sociale, et qui permettra d'accéder plus facilement à des abonnements minorés, car le délai d'attente sera réduit. L'augmentation de la durée de validité du titre de transport à l'unité est également pertinente. Mais il regrette le signe envoyé à l'ensemble des usagers de droit commun, avec une augmentation du prix du ticket de 1 euro à 1,20 euro et de l'abonnement de droit commun de 25 € à 28 € mensuels. L'enjeu aujourd'hui étant de doper la fréquentation des transports en commun pour réduire la place de la voiture en centre-ville, favoriser la mobilité des citoyens, dont les jeunes, les personnes âgées, et l'ensemble des actifs, afin que le bus soit vraiment perçu comme une alternative à la voiture, augmenter les tickets de transports n'est pas forcément la bonne solution, d'autant que les gens se déplacent souvent sur des distances relativement courtes, à Morlaix et dans le pôle urbain. Cela aurait pu d'ailleurs induire une réflexion sur la différenciation du coût des billets selon que l'on fait un trajet Plouigneau-Morlaix ou à l'intérieur du pôle urbain. M. Dupont rappelle à cette occasion le vide de transports sur le secteur péri-urbain, notamment le secteur sud de la communauté. Ismaël Dupont pense que la révision de la grille tarifaire aurait pu être l'occasion d'expérimenter la gratuité pour accéder au marché, dynamiser le centre ville, faire fonctionner ses commerces, permettre aux jeunes de se déplacer dans les grandes surfaces et pour leurs activités sportives et ludiques. Il regrette que l'on reste prisonnier d'une vision comptable pour gagner 16 000 euros à l'année, selon les évaluations faites, alors que l'on sait bien que les recettes tarifaires ne représentent que 15 à 20 % du budget global des transports.

Jean-Luc Fichet demande à Ismaël Dupont d'éviter de redire ce qu'il a déjà dit et l'invite à aller à la conclusion. Consacrer un couplet aux recettes serait intéressant ; mais tout le monde peut générer et décrire à loisir des dépenses.

Ismaël Dupont conclut sur le manque d'ambition de cette politique tarifaire pour le développement de l'usage des transports en commun, déjà à l'oeuvre sur le schéma transports. Il s'abstiendra donc sur cette délibération, même si la tarification solidaire est un plus pour les usagers.

Marie Simon-Gallouédec demande pourquoi les abonnements semestriels TOTEM et TIPI sont supprimés, alors qu'ils concernaient beaucoup de scolaires. Il lui est répondu que ces

abonnements sont remplacés par un abonnement annuel jeune, décliné en version annuelle et mensuelle, et fonction du quotient familial du foyer.

Sarah Noll regrette d'être privée d'un débat sur la gratuité des transports en commun, quand on affiche une ambition forte sur le développement des transports en commun dans le plan climat énergie territorial. C'est dommage de ne pas essayer, au moins.

François Giroto remarque qu'à la SNCF, on est senior à 60 ans.

Agnès Le Brun se posait la même question. Elle n'est pas non plus favorable à ce que l'abonnement senior soit supérieur à l'abonnement jeune. Les seniors sont très touchés par la précarité, quelquefois à ses limites, donc pas éligibles à la tarification solidaire. C'est aussi une bonne idée que ne pas les inciter à prendre leur automobile.

Nathalie Bernard souligne qu'ils peuvent bénéficier d'un tarif moins important avec le quotient familial.

Agnès Le Brun répond que ce n'est pas sa question : elle pense qu'il serait plus conforme à la précarité sociale des seniors que de leur permettre d'avoir un abonnement hors tarification solidaire inférieur à 25 €, ce qui les inciterait à prendre les transports en commun, ce qui est souvent leur souhait.

Jean-Luc Fichet pense que ce dispositif va dans le bon sens, et tente de prendre en compte les situations des uns et des autres. Ce service coûte déjà très cher à la collectivité. Il faut en effet mettre en place des politiques de solidarité. Mais quand on pose la question des dépenses, il faut immédiatement se poser celle des recettes. On ne peut pas ne pas voter l'augmentation des taux de fiscalité, ne pas voter l'augmentation du tarif des services, et demander la gratuité partout. Il y a un moment où ça ne fonctionne pas.

Jean-Paul Vermot remarque des progressions sur des abonnements annuels et la disparition d'abonnements semestriels : y aura-t-il des solutions de paiement échelonné ?

Oui, il y en aura, affirme Jean-Luc Fichet.

Yvon Hervé remarque que les factures annuelles sont déjà arrivées.

Si un premier volet de facturations annuelles est parti, cela n'empêchera pas de regarder comment faire pour la suite, répond Jean-Luc Fichet.

Pierre Le Goff, en tant qu'usager de la ligne 30, trouve les tarifs très corrects. Ce qui manque, ce serait plutôt une plus grande régularité. Actuellement, c'est plutôt calqué sur les scolaires.

Le schéma de transports peut en effet intégrer ces améliorations de prestations, estime Jean-Luc Fichet.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (2 abstentions).

Délibération D16-234

Objet : Avenant n°12 à la convention service public pour l'exploitation du service public de transport urbain sur le territoire de Morlaix Communauté

Rapporteur : Nathalie Bernard

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Auréan Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon.

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Annie

Piriou à Marlène Tilly **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon.

Par délibération D09-165 du 6 juillet 2009, Morlaix Communauté a concédé, dans le cadre d'une délégation de service public, l'exploitation du réseau de transports urbains à la société Keolis Morlaix. Le contrat actuel d'une durée de 7 ans et 10 mois, arrive à son terme le 30 juin 2017.

Par délibérations D13-128 et D13-129 du 8 juillet 2013, la collectivité a confié, dans le cadre de marchés publics, l'exploitation du réseau de transports non urbains à cinq transporteurs. Les contrats actuels, d'une durée de quatre ans, arrivent à leur terme le 1^{er} août 2017.

Dans le cadre du renouvellement des contrats de transport de Morlaix Communauté, la collectivité a acté, à travers la délibération D16-152 du 4 juillet 2016, la promotion d'un seul réseau de transports en commun.

Il est ainsi prévu la passation d'un mode de gestion unique pour l'ensemble du réseau intégrant à la fois les services urbains et les services non urbains. Pour ce faire, il est nécessaire que l'ensemble des contrats de transports actuellement en vigueur arrivent à échéance à la même date.

Il est dès lors proposé de prolonger d'un mois le contrat de délégation de service public du réseau de transports urbains portant son terme au 31 juillet 2017. Le montant de contribution financière forfaitaire retenu pour la période de janvier à juillet 2017 est de 1 043 286 €.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver les modalités financières,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces et tous les actes afférents.**

Guy Pennec invite les élus à passer dans les deux semaines au centre de tri de Kerolzec où s'effectue une MODECOM, c'est-à-dire une étude de caractérisation du contenu des poubelles du territoire, en partenariat avec l'association Tildé de Pleyber-Christ. Ces études sont faites régulièrement, c'est la deuxième campagne de caractérisation effectuée cette année.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-235

Objet : Convention avec les Genêts d'Or pour le reversement des soutiens Eco-Folio

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvadic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon.

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Annie Piriou à Marlène Tilly **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon.

Depuis 2012, l'association Les Genêts d'Or, Esat de Morlaix, est un des acteurs du territoire dans la collecte et le tri des papiers de bureaux.

Lors de la déclaration annuelle faite par Morlaix Communauté auprès d'Eco-Folio, les tonnages valorisés en 2014 et transitant par la chaîne de tri des Genêts d'Or sont désormais recensés et

font l'objet de soutiens.

À l'instar de la convention existante avec Terre d'Espoir, il est proposé d'établir une convention permettant le reversement aux Genêts d'Or des soutiens Eco-Folio que Morlaix Communauté perçoit au prorata des tonnages valorisés.

Vu la convention signée avec Eco-Folio,

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 11 octobre 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention avec Les Genêts d'Or.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-236

Objet : Convention partenaires " compostage/broyage/mulching " - Nouvelle convention avec les professionnels pour les subventions sur les déchets verts

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon.

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Annie Piriou à Marlène Tilly **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon.

Dans le cadre du programme ZDZG (Zéro Déchet Zéro Gaspillage), afin de réduire la production de déchets verts, trois subventions sont proposées aux particuliers et aux professionnels du territoire :

- l'achat d'un composteur,
- la location d'un broyeur,
- l'achat d'une tondeuse mulching.

Une convention doit être établie avec les professionnels qui offrent ces services et ces prestations pour permettre le remboursement et s'assurer de bon déroulement de l'opération. Elle concerne essentiellement les enseignes de jardinage, de bricolage, de motoculture et de location du territoire, soit environ trente enseignes.

Une réflexion va être engagée entre Morlaix Communauté et les communes pour permettre d'assurer une gestion maîtrisée des déchets verts communaux (achat de broyeur,...).

Vu la délibération D16-113 du 9 mai 2016, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé le versement des aides communautaires en référence au plan d'actions du programme ZDZG, Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 11 octobre 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le Président ou son représentant, à signer avec les professionnels, les nouvelles conventions concernant les subventions relatives aux déchets verts.

François Giroto demande s'il existe une subvention pour l'achat d'un broyeur.

Cela n'a pas été envisagé pour les particuliers, répond Guy Pennec, mais pour les communes ; cela fera partie des discussions à parfaire.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-237

Objet : Plan Climat Air Énergie Territorial - Nouvelle démarche et validation du programme d'actions

Rapporteur : Nathalie Bernard

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéhol** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon.

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Annie Piriou à Marlène Tilly **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon.

Les collectivités émettent 50 % des émissions de GES (gaz à effet de serre) du territoire. Il est donc de notre responsabilité d'apporter des solutions de réduction à la mesure des grands objectifs établis au niveau local, régional, national et international.

Le projet de territoire initié en 2015 positionne le changement climatique et la transition énergétique comme enjeux majeurs de notre territoire (Partie 1- Morlaix Communauté, un territoire attractif - préoccupation 6 Vivre dans un environnement de qualité). L'ambition à terme sera de devenir un TEPOS (territoire à énergie positive). Morlaix Communauté s'est engagée dans cette démarche dès 2009, avec la mise en œuvre du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial).

Morlaix Communauté fait également partie des 58 territoires ZDZG (Zéro Déchet Zéro Gaspi) français depuis 2015. Ce programme vise notamment à réduire la part de déchets verts à des fins énergétiques.

Depuis cette année, la collectivité coordonne le programme TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte) pour les communes lauréates, à savoir Saint-Martin-des-Champs, Guerlesquin et Plouezoc'h. Morlaix Communauté est également signataire de la convention, ce qui permettra de bénéficier d'un levier financier pour la mise en œuvre d'actions de réduction des consommations énergétiques et d'atténuation du changement climatique. Ces actions seront engagées dans les domaines de l'habitat, des transports, des énergies renouvelables, de la biodiversité, de sensibilisation des publics.

2/ Gouvernance:

La méthodologie de mise en œuvre du PCAET repose sur le principe de concertation, instauré dès 2012 par l'organisation d'ateliers citoyens de concertation. 83 personnes ont participé aux quatre ateliers de co-construction et plus de 80 propositions ont émergé de ces groupes de travail sur les thématiques de l'urbanisme, l'habitat, les transports, l'agriculture et les énergies renouvelables.

Parallèlement, Morlaix Communauté a assuré en continu l'information et la sensibilisation du public et des élus à travers notamment l'organisation de trois journées sur l'énergie et le climat. Parmi les événements marquants, citons la conférence de Jean Jouzel et Jean-Claude Pierre en janvier 2015.

Constitution du COPIL (comité de pilotage) :

Le COPIL composé d'élus désignés par les différentes commissions autour de l' élu référent et du Président de Morlaix Communauté, réuni pour la première fois le 30 avril 2015, a pour rôle :

- de donner une cohérence et d'avoir un regard transversal,

- d'émettre des propositions au regard de Plan climat adopté par le Conseil de Communauté,
- de préparer les décisions à faire valider auprès des commissions et du Conseil de Communauté,
- d'apprécier et de valider les étapes engagées,
- de faire une évaluation régulière des actions.

Le COPIL s'est réuni à trois reprises afin de déterminer le contenu et le périmètre des 021 actions définies comme prioritaires

En parallèle, le COTECH (comité technique) créé en mai 2015, a pour rôle :

- d'assurer un portage (pour info ou avis) des projets émergents qui les concernent en les remontant au pilote PCET,
- de suivre et d'évaluer ces projets conformément aux objectifs attendus dans le PCET (impacts CO2 des projets, réflexions sur la portée énergétique et climatique).

Les deux réunions du COTECH ont abouti à la détermination des 21 actions prioritaires.

Parallèlement, deux groupes de travail spécifiques ont été constitués afin de développer les actions portées dans les domaines de l'habitat et des énergies renouvelables.

3/ Programme d'actions du PCAET :

Le plan d'actions est le résultat d'un processus de concertation engagé en 2012, par la mise en place de groupes de réflexion citoyens. Les premières pistes d'actions ont ensuite été complétées par l'ensemble des directions de Morlaix Communauté afin de les rendre opérationnelles.

Parmi les 80 actions proposées, 21 ont été identifiées comme prioritaires par le COPIL. Il convient désormais de définir le périmètre et le niveau d'ambition politique portés à chacune de ces actions.

Résumé des propositions par orientation stratégique :

- Orientation 1 : Morlaix Communauté exemplaire et engagée :
Près de la moitié des actions seront portées à travers cette première orientation. Il est en effet important de positionner la collectivité comme l'un des fers de lance de la transition énergétique de son territoire. Les efforts seront notamment portés sur la maîtrise de l'énergie dans les marchés publics (clauses spécifiques, certificats d'économie d'énergie...), une meilleure gestion du patrimoine bâti (programme de travaux, suivi thermique, construction de bâtiments avec une ambition d'aller au-delà de la réglementation en vigueur et dans la cible actuelle des bâtiments passifs à minima...) et le passage progressif à une flotte de véhicules moins émissifs de GES (gaz à effet de serre) (bus, BOM et véhicules légers en priorité) ;
- Orientation 2 : Vers un territoire sobre en carbone :
Les choix d'aménagement se dessinent en fonction de multiples critères : foncier, politique de l'habitat, réseaux de transports... Ces critères sont en prise directe avec l'énergie, qui doit être considérée comme une composante de toute opération de planification. Les grands documents structurels (SCoT, PLU-i-H...) en souligneront l'importance. Des prescriptions seront apportées afin d'optimiser l'efficacité énergétique des opérations d'aménagement (réflexion sur les extensions, densification...) ainsi que des enjeux liés aux mobilités (notamment les liaisons zones résidentielles/zones d'activités) ;
- Orientation 3 : développer un habitat moins consommateur d'énergie :
L'habitat est le premier secteur consommateur d'énergie et le deuxième plus émissif de GES. Il s'agit donc d'un volet essentiel du Plan Climat.
La réponse proposée sera dans un premier temps de constituer une plate-forme de rénovation de l'habitat. L'objectif est d'aider les citoyens à réaliser leurs démarches relatives à l'habitat (conseils, aides financières, projets de travaux d'améliorations énergétiques...) et de les orienter vers les bons interlocuteurs.
- Orientation 4 : promouvoir et développer les transports collectifs et alternatifs :
À la suite de l'élaboration du schéma de transport du territoire, l'action consistera à développer les projets de mobilités durables, en participant notamment à l'appel à projet régional sur la thématique.
- Orientation 5 : développer et soutenir les énergies renouvelables :
Le potentiel d'énergies renouvelables est important sur notre territoire. Le positionnement de la collectivité sera tout d'abord de fédérer les porteurs de projets potentiels puis de les accompagner. Morlaix Communauté interviendra en tant

qu'assistant à maîtrise d'ouvrage sur les projets concernés.

Exemple : mise en œuvre d'une chaufferie bois sur le quartier de la Manufacture. Ce projet alimentera les bâtiments du Télégramme, de l'auberge de jeunesse, de l'IUT de la Manufacture et des habitations individuelles proches. La collectivité, qui a porté les études de faisabilité, sera maître d'ouvrage du réseau de chaleur.

Le développement de production d'énergie renouvelable représente une réelle opportunité pour notre territoire. Aujourd'hui de plus en plus de collectivités se saisissent de projets de production, par la mise en œuvre d'actions collectives. Morlaix Communauté recherchera sur ce point les différentes possibilités de partenariats ;

- Orientation 6 : Gouvernance et mobilisation des acteurs :

Il s'agira à travers cette orientation de poursuivre le travail de co-construction de la démarche avec l'ensemble des acteurs du territoire. Les actions de sensibilisation seront menées en continu afin d'informer l'ensemble de nos concitoyens de l'avancée du dispositif.

Les 21 mesures présentées constituent le premier programme d'actions pour inscrire la collectivité dans une dynamique de réduction de l'empreinte énergétique et climatique du territoire. Le comité de pilotage du PCAET, qui se réunira une à deux fois par an, évaluera la démarche et soumettra en continu de nouvelles initiatives au Conseil de Communauté.

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 11 octobre 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **de valider le programme d'actions,**
- **d'intégrer les nouveaux éléments du PCAET conformément aux dispositions prévues par la loi de transition énergétique pour la croissance verte,**
- **de soumettre le PCAET au Préfet de Région et au Président de la Région Bretagne.**

Sarah Noll estime que là encore l'ambition de la collectivité n'est pas à la hauteur des enjeux. C'est important que Morlaix Communauté soit exemplaire, fasse levier, mais elle craint que l'on s'accorde sur les actions qui ne coûtent rien, alors que c'est tout de même un investissement sur l'avenir, et dans le cas des logements, ce sont des économies. Sarah Noll regrette également le manque de mobilisation des élus : il a été très difficile de trouver des participants au comité de pilotage. Enfin, cela manque beaucoup d'anticipation. La collectivité réfléchit à son plan climat depuis 2009. Des bus ont depuis été renouvelés, sans faire le choix de bus moins énergivores. C'est dommage que des choses assez simples à mettre en place ne soient pas citées là, comme les circuits courts, les pistes cyclables, le vélo... Il y a par exemple de la location de vélos électriques à Lannion Trégor Agglomération. C'est un investissement, mais qui se rembourse par la location.

Jean-Luc Fichet apprécie que Sarah Noll vienne au conseil communautaire pour apprendre que des choses se font. C'est inquiétant de la part d'un conseiller communautaire, qui reproche aux autres de ne pas être mobilisés dans les commissions, de citer en conseil des choses qui devraient être faites pour apprendre qu'elles le sont. Il ne faut pas rentrer dans ce débat-là, mais simplement dire que la délibération peut paraître insuffisante, et on peut le comprendre : en effet, il s'agit d'une démarche qui emmène la collectivité vers les 10, 15, 20 prochaines années ; la mobilisation est ce qu'elle est ; et les orientations sont très claires. De temps en temps, on peut dire aussi : le travail qui s'engage est un vrai travail, et ce propos là mobilisera les élus. Pas celui qui consiste à dire : vous n'avez pas fait.

Thierry Desmarres confirme qu'il est en effet temps de se mobiliser. C'est vrai que la liste des objectifs concerne principalement des actions internes à Morlaix Communauté, plutôt qu'en direction de ses habitants. Dans la 2^{ème} orientation, « vers un territoire sobre en carbone », sur 14 propositions, il n'en reste plus que 2 ; le volet « consommer responsable » est assez pauvre. Il s'étonne, comme Sarah Noll, que « favoriser les circuits courts » soit passé à la trappe. Pourquoi ne pas valoriser ce qui est déjà en cours ? Le conseil de développement travaille depuis deux ans sur ce sujet, produit des études. Aujourd'hui, ne pas favoriser les circuits courts, c'est aller à contre-courant de propositions bénéfiques pour le climat, pour l'emploi, pour le lien social, pour l'environnement, d'autant que la demande des consommateurs est forte et exponentielle. On sait que notre alimentation repose sur un prélèvement gigantesque d'énergies fossiles, et on approche à grands pas de la fin des énergies fossiles abondantes et bon marché. À l'ère post-carbone, le dispositif des circuits courts, où opèrent des exploitations moins dépendantes des énergies fossiles, pourra contribuer à l'échelle du territoire à garantir sa sécurité alimentaire. Thierry Desmarres pense également que ce plan n'est pas assez

ambitieux par rapport aux enjeux. Par rapport aux 80 propositions, avec les 20 qui restent, l'élagage est assez sévère. Thierry Desmarres s'abstiendra.

Jean-Luc Fichet affirme que les circuits courts font l'objet d'une préoccupation constante, que ce soit au niveau de Morlaix Communauté ou du Pays de Morlaix, et sont inscrits dans les politiques. Suite à des suggestions du conseil de développement, les circuits courts sont vraiment présents, de même que l'utilisation de véhicules dits propres. Mais il est vrai que l'expérience d'un bus urbain fonctionnant à l'électricité a généré une vraie difficulté : le bus ne présentait qu'un minimum d'éléments de confort pour un coût absolument exorbitant de 180 000 euros pour transporter 15 personnes. Mais la réflexion sur la mobilité, à vélo, à cheval (il y a des propositions régulièrement faites à Morlaix Communauté en ce sens) se travaille. Le plan climat air énergie est une révolution dans la façon de penser, de se déplacer, de fonctionner. C'est sans doute le secteur où il y a le plus de gisements d'emplois à moyen et long terme. C'est comme ça qu'il faut entendre les six grandes orientations.

Yves Moisan estime que l'un des défauts est peut-être de ne pas citer tout ce qui se passe sur l'ensemble du territoire. Sur les circuits courts, les choses sont en effet encouragées au niveau du Pays, suite aux propositions du conseil de développement. Si on agglomérait toutes les actions des communes, notamment les communes lauréates pour la croissante verte, et les réflexions par rapport à l'espace dans le PLUi, on verrait que l'on est dans des propositions fortes. Chacun des maires et conseillers présents a le souci de traiter ces questions au quotidien, que ce soit au travers des éco-écoles, des cantines scolaires... On ne peut pas le réduire de façon exhaustive : le parti a été probablement pris de citer les choses majeures concernant Morlaix Communauté. Mais si l'on est attentif à ce qui se passe dans chacun des conseils, ou aux propositions d'autres structures, on verra que c'est quelque chose réellement en marche aujourd'hui.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (2 abstentions).

Délibération D16-238

Objet : Cit'ergie – Demande de labellisation

Rapporteur : Véronique Pereira

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 45

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Auréan Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon.

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Annie Piriou à Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen à Alain Tigréat **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon.

Le dispositif Cit'ergie s'adresse aux collectivités (communes et intercommunalités) qui souhaitent faire reconnaître la qualité de leur politique climat air énergie. Basé sur le principe d'une labellisation, il récompense pour quatre ans le processus de management de la qualité de la politique climat air énergie de la collectivité et ses actions en découlant. Il s'articule autour de trois niveaux de labellisation : Cit'ergie GOLD, Cit'ergie et CAP Cit'ergie. Chacun de ces niveaux récompense les réalisations et engagements pris par la collectivité et l'encourage à progresser dans sa démarche.

Cit'ergie est l'appellation française du label European Energy Award.

Au 1^{er} janvier 2016, deux collectivités sont labellisées Cit'ergie GOLD et 32 collectivités sont labellisées Cit'ergie (soit 5,086 millions d'habitants au total) ; 23 collectivités sont reconnues ou labellisées CAP Cit'ergie (soit 1,333 million d'habitants) et 43 autres collectivités sont actuellement en processus Cit'ergie en vue d'une labellisation, soit un total représentant près de 10,2 millions d'habitants soit 15 % de la population française.

Morlaix Communauté souhaite s'engager dans cette démarche, en prétendant au premier label "CAP Cit'ergie"

L'intention de la Collectivité est double :

- d'une part, faire reconnaître au niveau national et européen la qualité de sa politique et de ses actions en matière d'efficacité énergétique et donc de lutte contre le changement climatique à l'échelle de son territoire et au regard de ses compétences,
- d'autre part, de s'engager dans un processus d'amélioration continue conduit dans le cadre d'un projet partagé par l'ensemble des services et directions de la collectivité.

L'obtention du label Cit'ergie est in fine une reconnaissance des ambitions de la collectivité dans la lutte contre le changement climatique, avec en corollaire l'approbation du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial).

Méthodologie :

Le processus se construit autour de quatre grandes étapes :

1. état des lieux détaillé,
2. définition de la politique énergie-climat de la collectivité,
3. mise en oeuvre et suivi des résultats,
4. labellisation.

L'accompagnement de la démarche s'est fait par le biais d'un conseiller Cit'ergie. Il s'agit de Gama Environnement, dont le siège est situé en Normandie. Des entretiens ont été menés dans chaque direction en 2012 avec ce conseiller afin d'établir un premier état des lieux détaillé de la collectivité basé sur un catalogue de 79 actions et comportant les six domaines suivants :

1. développement territorial (84 points),
2. patrimoine de la collectivité (76 points),
3. approvisionnement en énergie eau, assainissement (104 points),
4. mobilité (96 points),
5. organisation interne (44 points),
6. communication, coopération (96 points).

L'état des lieux réalisé en 2012, a été réinitialisé cette année et a permis de détecter le potentiel de réalisations possibles dans les six domaines audités.

Résultats de l'audit 2016 :

La collectivité a cumulé un pourcentage de **41,67 % de potentiel** de réalisation.

À ce stade, Morlaix Communauté est en mesure de prétendre à la labellisation "Cap Cit'ergie", qui est le premier niveau de reconnaissance du label, cette première étape nécessitant un résultat d'au moins 35 % de potentiel.

À noter que le programme d'actions du PCAET permettra à Morlaix Communauté de faire évoluer progressivement les résultats de l'audit, afin de prétendre au niveau supérieur de labellisation.

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 11 octobre 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'intégrer le programme d'actions du PCAET à la démarche Cit'ergie,**
- **de valider la demande de reconnaissance Cap Cit'ergie,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la demande de reconnaissance Cap Cit'ergie, ainsi que tout document afférant à ce dossier.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-239

Objet : Création de deux régies Eau et Assainissement à autonomie financière et sans personnalité morale

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 45

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Mischeau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéhol** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Auréan Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon.

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Annie Piriou à Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen à Alain Tigréat **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon.

Morlaix Communauté devient compétente en matière d'eau potable et d'assainissement collectif à compter du 1er janvier 2017. Il est rappelé qu'elle exerce déjà la compétence assainissement non collectif depuis le 1er janvier 2006.

Il convient donc de créer deux nouvelles régies à Morlaix Communauté : l'une pour l'eau potable et l'autre pour l'assainissement collectif.

Aux termes de la loi, une régie chargée de gérer un service public à caractère industriel et commercial doit disposer de l'autonomie financière vis-à-vis de sa collectivité de rattachement. Il est proposé de créer deux régies à autonomie financière et sans personnalité morale. Les deux régies seront administrées, sous l'autorité du Président de Morlaix Communauté et de son assemblée délibérante, par un conseil d'exploitation et un directeur de régie.

Le conseil d'exploitation prend les décisions relatives à la gestion courante de la régie. Il est obligatoirement consulté sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de la régie soit à sa propre initiative ou soit à la demande du Conseil de Communauté. Enfin, il a un pouvoir d'investigation et de contrôle sur le fonctionnement de la régie.

Le Conseil de Morlaix Communauté et son président, après avis du Conseil d'exploitation, prennent les principales décisions concernant les régies :

- vote du budget et délibération des comptes ;
- fixation des montants des redevances dues par les usagers ;
- mode de gestion ;
- règlement de service ;
- tableau des effectifs.

Il est rappelé que le Conseil d'exploitation actuel de la régie d'assainissement non collectif est composé de douze membres. En application de l'article R2221-3 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé que le même Conseil d'exploitation et le même directeur assurent respectivement l'administration et la direction des trois régies (eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif).

Compte tenu de l'extension des compétences, le futur Conseil d'exploitation sera composé de vingt-trois membres, et les représentants de Morlaix Communauté détiendront la majorité des sièges du Conseil d'exploitation. Ils ne seront pas rémunérés.

Une fois les régies créées, les statuts adoptés et les membres du conseil d'exploitation élus par le Conseil de Communauté, le Conseil d'exploitation se réunira afin d'élire son président en son sein. Il proposera alors au vote du Conseil de Communauté, le budget des régies.

Vu la délibération D05-186 du 12 décembre 2005, par laquelle le Conseil de Communauté a créé un SPANC (service public d'assainissement non collectif) au 1^{er} janvier 2006 et a approuvé les statuts de la régie,

Vu la délibération D16-112 du 9 mai 2016, par laquelle le Conseil de Communauté a décidé la prise des compétences à titre facultatif de l'eau et de l'assainissement des eaux usées par Morlaix Communauté au 1^{er} janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2016 portant modification des statuts de Morlaix

Communauté après délibérations des communes membres et complétant les compétences facultatives en matière d'eau et d'assainissement par la production, le transport et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine et au niveau de l'assainissement collectif des eaux usées et la gestion d'un SPANC,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- de créer deux régies à autonomie financière et sans personnalité morale pour l'eau potable et pour l'assainissement collectif,
- d'approuver les statuts des régies d'eau potable et d'assainissement collectif de Morlaix Communauté,
- d'approuver la modification des statuts de la régie d'assainissement non collectif de Morlaix Communauté,
- de désigner les membres du Conseil d'exploitation des régies d'eau potable et d'assainissement de Morlaix Communauté, dont la liste est jointe en annexe,
- de dire que le collectif Eau publique Morlaix sera associé à titre consultatif, au Conseil d'exploitation des régies d'eau potable et d'assainissement de Morlaix Communauté,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les actes se rapportant au fonctionnement des régies.

Commission de secteur	NOM	COMMUNE
	Monsieur Guy Pennec vice-Président en charge de l'Environnement	29600 Plourin-lès-Morlaix
	Monsieur Serge Le Pinvidic vice-Président en charge des Finances et de l'Administration générale	29600 Saint-Martin-des-Champs
	Monsieur Bernard Guilcher conseiller délégué à l'Environnement	29600 Morlaix
1	Monsieur Yvon Prémel	29600 Morlaix
	Monsieur Jean-Charles Pouliquen	29600 Morlaix
	Monsieur François Hamon	29600 Saint-Martin-des-Champs
	Monsieur Yvon Riou	29600 Saint-Martin-des-Champs
2	Monsieur Gw éno l é Guyomarc'h	29241 Locquirec
	Monsieur Marcel Le Normand	29620 Lanmeur
	Monsieur Joseph Irrien	29610 Garlan
	Monsieur Thierry Desmarres	29630 Plougasnou
3	Monsieur André Prigent	29640 Plougonven
	Monsieur Gildas Juiff	29650 Guerlesquin
	Madame Rollande Le Houérou	29610 Plouigneau
	Monsieur Jean-Luc Jeffroy	29600 Plourin-lès-Morlaix
4	Madame Annie Hamon	29670 Taulé
	Monsieur Jean-Guy Guéguen	29660 Carantec
	Monsieur Christophe Micheau	29670 Henvic
	Monsieur Guy Pouliquen	29670 Locquéolé
5	Monsieur Yvon Hervé	29600 Sainte-Sève
	Monsieur Thierry Piriou	29410 Pleyber-Christ
	Monsieur Jean-Michel Parcheminal	29410 Plounéour-Ménez
	Monsieur Marc Madec	29410 Saint-Thégonnec Loc-Éguiner

Jean-Luc Fichet précise que le conseil d'exploitation comptera non pas 22 mais 23 membres, car il est prévu d'y adjoindre le vice-Président aux Finances, Serge Le Pinvidic, et d'inviter le collectif « Eaux de Morlaix » à titre consultatif, puis énumère ces 23 membres.

Solange Creignou demande si le conseil d'exploitation reprend l'ensemble des membres des commissions de secteur ou pas.

Non, répond Jean-Luc Fichet, car cela aurait été trop lourd. Mais ce sont en effet des représentants des différentes structures transférées qui ont été repris, en essayant de faire quelque chose d'équilibré.

Agnès Le Brun s'abstiendra, puisqu'elle s'est abstenue sur la précédente, et a voté contre le transfert.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (7 abstentions).

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Délibération D16-240

Objet : Aéroport de Morlaix-Ploujean - Régularisation du transfert de propriété avec la CCI

Rapporteur : Claude Poder

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 45

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon.

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Annie Piriou à Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen à Alain Tigréat **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon.

L'aéroport de Morlaix-Ploujean a fait l'objet d'un transfert de l'État à Morlaix Communauté au 1^{er} janvier 2007.

Le périmètre de l'aéroport comprenait à la fois des parcelles appartenant à l'État et des parcelles enregistrées au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix.

Dans le cadre du transfert de la concession, les parcelles ont été transférées gratuitement conformément à la convention à la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales et à la convention de transfert du 29 décembre 2006.

Les parcelles appartenant à l'État ont bien fait l'objet d'un changement de propriétaire au cadastre contrairement aux parcelles de la CCI.

Par délibération du D13-063 du 25 mars 2013, le Conseil de Communauté a approuvé la régularisation du transfert de propriété de ces parcelles pour une surface de 574 416 m² (détail joint en annexe). Cette délibération n'ayant pas été suivie d'une signature des actes nécessaires à la régularisation, il convient de la reprendre dans ce sens.

Par ailleurs, trois autres parcelles ayant été acquises par la CCI en janvier 2007 doivent également faire l'objet d'un transfert de propriété à titre gratuit pour une surface totale de 24 790 m²:

section	n°	adresse	surface
C 3	313	Lieu-dit Kervoal Bras - Morlaix	91 a 60 ca
C 3	331	Lieu-dit Kervoal Bras - Morlaix	23 a 70 ca
C 3	332	Lieu-dit Kervoal Bras - Morlaix	1 ha 32 a 60 ca

La CCI a approuvé ce transfert lors de son Assemblée générale du 26 septembre 2016.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le transfert de propriété à titre gratuit des parcelles de la CCI de Morlaix représentant une surface de 574 416 m²,
- d'approuver les transferts à titre gratuit des trois parcelles de la CCI de Morlaix représentant une surface de 24 790 m²,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les actes nécessaires au transfert,
- de préciser que les frais liés à ces actes seront à la charge de Morlaix Communauté.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-241

Objet : Aéroport de Morlaix-Ploujean - Transfert à la CCIMBO du contrat de DSP

Rapporteur : Claude Poder

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 45

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Mischeau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéhol** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon.

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Annie Piriou à Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen à Alain Tigréat **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon.

La CCIMBO (Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest) créée par décret ministériel n°2016-149 du 10 février 2016 sera installée le 15 décembre 2016. À cette date la CCI de Morlaix sera supprimée.

L'article 3 du décret précise que « *les biens immobiliers et mobiliers, les contrats, les créances ainsi que les droits et obligations des chambres de commerce et d'industrie territoriales de Brest, Morlaix et Quimper sont transférés à la chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest.* »

La CCI de Morlaix étant titulaire du contrat de délégation de service public pour la gestion de l'aéroport de Morlaix-Ploujean en date du 7 décembre 2007, il est nécessaire d'approuver la cession des droits et obligations résultant dudit contrat à la CCI Métropolitaine Bretagne Ouest conformément à l'article 2 qui dispose que « *la cession à une personne physique ou morale de la totalité ou d'une majorité significative des actions du délégataire est considérée comme un changement indirect de délégataire. Seul un accord formel du délégant peut permettre la cession de la convention.* »

En conséquence, il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le transfert du contrat de délégation de service public pour la gestion de l'aéroport de Morlaix-Ploujean dont est titulaire la CCI de Morlaix vers la CCI Métropolitaine Bretagne Ouest à compter de son installation le 15 décembre 2016,
- de préciser que ce transfert emporte la reprise pure et simple par la CCI Métropolitaine Bretagne Ouest de l'ensemble des droits et obligations de la

convention de délégation de service public du 7 décembre 2007 modifiées par avenants,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant correspondant.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-242

Objet : Transfert à la CCIMBO des concessions pour l'établissement et l'exploitation d'un port de plaisance dans le bassin à flot et de l'outillage public du port de Morlaix

Rapporteur : Claude Poder

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 45

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Auréan Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon.

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Annie Piriou à Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen à Alain Tigréat **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon.

La CCIMBO (Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest) créée par décret ministériel n°2016-149 du 10 février 2016 sera installée le 15 décembre 2016. À cette date, la CCI de Morlaix sera supprimée.

L'article 3 du décret précise que « *les biens immobiliers et mobiliers, les contrats, les créances ainsi que les droits et obligations des chambres de commerce et d'industrie territoriales de Brest, Morlaix et Quimper sont transférés à la chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest.* ».

La CCI de Morlaix étant titulaire :

- de la concession pour l'établissement et l'exploitation d'un port de plaisance dans le bassin à flot du port de Morlaix en date du 16 octobre 1979,
- de la concession pour l'établissement et l'exploitation de l'outillage public du port de Morlaix en date du 11 décembre 1969,

il est nécessaire d'approuver la cession des droits et obligations résultant de ces concessions à la CCI Métropolitaine Bretagne Ouest.

En conséquence, il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le transfert :**
 - x **de la concession pour l'établissement et l'exploitation d'un port de plaisance dans le bassin à flot du port de Morlaix,**
 - x **de la concession pour l'établissement et l'exploitation l'outillage public du port de Morlaix,****dont est titulaire la CCI de Morlaix, vers la CCI Métropolitaine Bretagne Ouest à compter de son installation le 15 décembre 2016,**
- **de préciser que ces transferts emportent la reprise pure et simple par la CCI Métropolitaine Bretagne Ouest de l'ensemble des droits et obligations desdites concessions datant respectivement des 16 octobre 1979 et 11 décembre 1969, modifiées par avenants,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les avenants**

correspondants.

Vu l'avis de la commission Aménagement de l'espace du 8 novembre 2016,

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-243

Objet : Avenant à la convention opérationnelle d'action foncière concernant le quartier de la gare de Morlaix

Rapporteur : Yvon Le Cousse

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéhol** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon.

Avait donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Annie Piriou à Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen à Alain Tigréat **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon.

Était absente excusée : **Morlaix** : Sarah Noll

Il est rappelé le projet de la collectivité de réaliser une opération de renouvellement urbain sur le quartier de la gare.

Ce projet nécessite l'acquisition d'emprises foncières dans le quartier de la gare. Le coût de ces acquisitions, la nécessité de leur mise en réserve le temps que le projet aboutisse et le travail de négociation, de suivi administratif, voire de contentieux implique une masse de travail trop importante pour que la collectivité puisse y faire face seule. Par ailleurs, elle implique une connaissance approfondie des procédures. C'est pourquoi il a été proposé de faire appel à l'EPF Bretagne (Établissement Public Foncier).

En ce sens, les villes de Morlaix et Saint-Martin-des-Champs et Morlaix Communauté ont signé une convention opérationnelle d'actions foncières avec l'EPF Bretagne le 20 janvier 2011. Celle-ci définit les prestations demandées à l'EPF Bretagne, les modalités d'acquisition de biens et de réalisation des études et/ou travaux, le taux d'actualisation et le prix de revente.

Le projet des collectivités ayant subi quelques évolutions, il est nécessaire de revoir les modalités d'intervention de l'EPF Bretagne qui a donc transmis un projet d'avenant à la convention opérationnelle initiale.

Vu le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'EPF Bretagne, modifié par le décret n° 2014-1735 du 29 décembre 2014,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5210-1 à L 5210-4, L 5211-1 à L 5211-62, L 5216-1 à L 5216-10,

Vu la convention opérationnelle d'actions foncières du 20 janvier 2011,

Vu l'avis de la commission Aménagement de l'espace du 8 novembre 2016,

Considérant qu'aucune modification n'intervient concernant les engagements de la collectivité quant aux critères de l'EPF Bretagne, à savoir :

- privilégier les opérations de restructuration
- viser la performance énergétique des bâtiments
- respecter le cadre environnemental
- limiter au maximum la consommation d'espace,

Considérant que le projet d'avenant proposé par l'EPF Bretagne modifie les articles 2 et 3 de la convention initiale,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention opérationnelle d'action foncière du 20 janvier 2011 avec l'EPF Bretagne,**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que toute pièce ou document nécessaire à son exécution,**
- **d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ismaël Dupont se saisit du sujet du quartier de la gare pour exprimer son vif désaccord avec la politique de la SNCF. Il y a eu énormément d'argent public investi dans le pôle gare et la rénovation de la gare par les collectivités, qui n'ont pas eu leur mot à dire sur les aménagements de la gare, notamment la suppression du café. Aujourd'hui, la SNCF réduit ses postes d'agents aux guichets, fermés le dimanche. Les usagers sont reportés vers les automates, alors que beaucoup d'usagers auraient besoin de conseils pour acheter leurs titres de transports ou leurs abonnements. Le premier train en provenance de Paris, qui s'arrêtait à 10 heures à Morlaix, ne s'arrête plus à Morlaix, la seule ville de Bretagne Nord à être ainsi ignorée. Si la LGV doit augmenter la vitesse de trajets des trains au détriment de la desserte du territoire, ce n'est pas ainsi que M. Dupont conçoit le service public. Les élus du territoire doivent faire remonter à la SNCF leur exaspération face à cette réduction de l'offre du service public pour les usagers du territoire.

Jean-Luc Fichet partage cet avis. Il faut être extrêmement vigilant sur la fréquentation de la gare de Morlaix par les trains et voir augmenter le service, pas diminuer.

Agnès Le Brun annonce que le conseil municipal de Morlaix votera une motion sur ce sujet le 17 novembre, appuyant précisément sur ces deux points : la qualité du service et le nombre d'arrêts. Il faut travailler avec la SNCF sur un juste équilibre entre vitesse et desserte. Morlaix n'est pas la seule ville dans laquelle le TGV ne s'arrête pas, (cf. le vieux combat de Plouaret). Mais ce train là, sur cet horaire là, devrait en effet s'arrêter à Morlaix.

François Hamon revient à la convention qui arrive bien à propos dans ce projet de rénovation urbaine. C'est heureux de pouvoir conventionner avec l'EPFR afin de poursuivre les acquisitions foncières, sachant que l'EPFR va rajouter 1 million d'euros et que le budget de Saint-Martin a été mis à contribution l'an dernier faute de moyens financiers disponibles.

Jean-Luc Fichet propose que la motion du conseil municipal de Morlaix soit présentée au prochain conseil communautaire, de façon à présenter une unanimité sur le sujet. Par ailleurs, la convention est en effet très importante. À ce sujet, Jean-Luc Fichet informe le conseil communautaire qu'il y aura des modifications dans le fonctionnement du groupement. Le groupement constitué à l'initiative de la ville de Morlaix entre Morlaix Communauté et Saint-Martin-des-Champs pour mener l'ensemble des opérations de consultation et de réalisation sur le quartier de la gare va se dissoudre naturellement : la maire de Morlaix a envoyé un courrier dans lequel elle exprime ne plus souhaiter poursuivre dans la dynamique de ce groupement. Morlaix Communauté et Saint-Martin-des-Champs vont probablement se retrouver ensemble. Jean-Luc Fichet souhaite que ce ne soit pas une rupture de la dynamique et qu'il y ait une parole constante avec la ville de Morlaix sur l'aménagement du quartier de la gare, malgré tout, même si chacun veut mener ses opérations de son côté.

C'est exactement la définition de la complémentarité, dit Agnès Le Brun.

Solange Creignou propose, à propos de la motion, que l'ensemble des communes de Morlaix Communauté prenne cette délibération dans leur conseil, afin que la motion ait plus de poids.

Proposition acceptée, répond Jean-Luc Fichet, la motion sera diffusée auprès de chaque collectivité.

Agnès Le Brun rappelle que cette même démarche avait été adoptée pour la défense de la ligne Morlaix-Roscoff : à la suite d'une réunion, elle avait interpellé le Préfet de Région, demandé une table ronde, et envoyé à l'ensemble des communes concernées le même courrier pour que chaque commune puisse interpeller le Préfet de Région. La motion qui sera présentée au conseil municipal parlera de cette ligne Morlaix-Roscoff, car il ne s'agit pas seulement d'arriver à Morlaix, mais il faut ensuite une continuité de locomotion.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-244

Objet : Élaboration du PLU de la commune de Locquirec - Débat sur le PADD

Rapporteur : Marc Madec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Auréan Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon.

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Annie Piriou à Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen à Alain Tigréat **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon.

Était absente excusée : **Morlaix** : Sarah Noll

Par délibération du conseil municipal du 5 mars 2015, la commune de Locquirec a prescrit l'élaboration de son PLU (plan local d'urbanisme).

La révision du document a été poursuivie par Morlaix Communauté, devenue compétente en matière de plans locaux d'urbanisme, par délibération du 29 février 2016.

Il convient aujourd'hui de débattre du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) présenté aux personnes publiques associées à l'élaboration du document d'urbanisme le 23 septembre 2016, à la population le 20 septembre 2016 et débattu lors de la séance de conseil municipal de Locquirec du 20 septembre 2016.

L'article L151-5 du Code de l'urbanisme dispose que le PLU comporte un PADD qui définit :

1. les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
2. les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune ;

Celui-ci fixe également des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

L'article L. 153-12 du même code prévoit qu'un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux ou du conseil municipal sur les orientations générales du PADD, mentionné à l'article L. 151-5 au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU.

Les orientations générales du PADD du futur PLU, telles qu'elles sont à ce jour proposées, se déclinent à partir de cinq axes d'aménagement et d'urbanisme, précisés dans le document fourni en annexe

Axe 1 : orientations en matière d'habitat et d'accueil de population

- engager la ville dans un nouveau dynamisme démographique,
- poursuivre l'accueil de toutes les catégories de population en assurant une mixité sociale et générationnelle ;

Axe 2 : orientations en matière d'urbanisation et d'habitat

- trouver un équilibre dans le développement urbain pour conserver une identité forte s'appuyant à la fois sur le caractère maritime et sur le caractère rural de la commune,
- produire des espaces d'habitat conviviaux et qualitatifs ;

Axe 3 : orientations en matière de vie économique

- favoriser le maintien de l'offre commerciale au sein du bourg,
- favoriser le développement du tourisme nautique et balnéaire,
- développer le tissu local d'entreprises artisanales,
- préserver l'activité agricole de la commune ;

Axe 4 : orientations en matière d'équipements et de déplacements

- améliorer l'offre en matière d'équipements et de services pour attirer de nouveaux habitants,
- améliorer la sécurité des déplacements et développer les liaisons douces comme alternative à l'utilisation quotidienne de la voiture ;

Axe 5 : orientations en matière d'environnement et de cadre de vie

- poursuivre la protection des espaces naturels et développer leur valorisation,
- valoriser le paysage urbain, rural et naturel,
- encourager une approche environnementale dans les futurs projets urbains,
- garantir une bonne qualité des eaux,
- tenir compte des nuisances et des risques dans le développement de l'urbanisation.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 151-5 et L. 153.12,

Vu la délibération du 5 mars 2015, par laquelle le conseil municipal de Locquirec a prescrit la révision du PLU;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015 335-0001 du 1^{er} décembre 2015 portant modification des statuts de Morlaix Communauté,

Vu la délibération du 14 janvier 2016, par laquelle le conseil municipal de Locquirec a donné son accord à Morlaix Communauté pour poursuivre et achever la procédure d'élaboration engagée par la commune,

Vu la délibération D16-027 du 29 février 2016 du Conseil de Communauté portant sur la poursuite de la procédure de révision du document d'urbanisme de Locquirec,

Vu l'avis de la commission Aménagement de l'espace du 13 septembre 2016,

Vu le compte rendu de la réunion des personnes publiques associées organisée par Morlaix Communauté le 23 septembre 2016,

Vu le débat organisé au sein du conseil municipal de Locquirec le 20 octobre 2016,

Considérant que la présente délibération n'est pas soumise au vote,

Considérant que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie de Locquirec et à l'Hôtel de Communauté,

Le Conseil de Communauté :

- **a débattu des orientations générales du PADD proposées dans le cadre de la révision du PLU de la commune de Locquirec,**
- **a pris acte de la tenue ce jour en séance, du débat portant sur les orientations générales du PADD proposées dans le cadre de la révision du PLU de la commune de Locquirec.**

Marc Madec précise que la première orientation prévoit un objectif de croissance annuelle de 3,5 % soit 1630 habitants à l'horizon 2026, accompagnée par une production de 22 logements neufs par an, dont 10 nouveaux logements sociaux d'ici 10 ans. Sur l'orientation 2, l'enveloppe est revue à la baisse avec 19 ha sur le logement et 3,5 ha sur l'économique. M. Madec ajoute avoir considéré des éléments pouvant être repris dans le cadre d'un PADD intercommunal.

Jean-Luc Fichet souligne l'importance du PADD et rappelle l'échéance de mars 2017 pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du territoire de Morlaix Communauté, qui déterminera le PLU-i à suivre. Il y aura des débats. Jean-Luc Fichet invite les élus à venir avec leurs questions à une conférence sur le sujet, le 21 novembre, animée par un spécialiste du PADD, du PLU-i, de la Loi Littoral et de son application. Morlaix Communauté doit produire un débat pour arriver à un projet le plus cohérent et le moins attaquant possible, car le PADD fait l'objet de nombreuses observations, qui peuvent provoquer des retards sur l'élaboration du PLU-i. Il y a donc un vrai travail en amont à avoir sur ces questions.

Guy Pennec reprend la question de la submersion marine évoquée par M. Madec et pense que pour toutes les communes des bassins versants du Jarlot et du Queffleuth, ce serait prudent dans les axes 4 en matière de paysage et de protection des espaces naturels de prévoir les zones d'expansion et la lutte contre les inondations de la ville de Morlaix et du débordement de la rivière de Morlaix. Le futur cahier des charges du PAPI (plan d'action et de prévention des inondations), en œuvre dès l'année prochaine, sera en effet obligatoirement lié au PLU-i.

Délibération D16-245

Objet : Élaboration du PLU de la commune de Plougonven - Débat sur le PADD

Rapporteur : Marc Madec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon.

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Annie Piriou à Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen à Alain Tigréat **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon.

Était absente excusée : **Morlaix** : Sarah Noll

Par délibération du conseil municipal du 20 novembre 2014, la commune de Plougonven a prescrit la révision de son PLU approuvé le 25 septembre 2003.

La révision du document a été poursuivie par Morlaix Communauté, devenue compétente en matière de plans locaux d'urbanisme, par délibération du 29 février 2016.

Il convient aujourd'hui de débattre du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) présenté aux personnes publiques associées à l'élaboration du document d'urbanisme le 20 septembre 2016, à la population le 21 septembre et débattu lors de la séance du conseil municipal de Plougonven le 29 septembre 2016.

L'article L151-5 du Code de l'urbanisme dispose que le PLU comporte un PADD qui définit :

1. les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
2. les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune ;

Celui-ci fixe également des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

L'article L. 153-12 du même code prévoit qu'un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux ou du conseil municipal sur les orientations générales du PADD, mentionné à l'article L151-5 au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU.

Considérant que les orientations générales du PADD du futur PLU, telles qu'elles sont à ce jour proposées, se déclinent à partir de cinq axes d'aménagement et d'urbanisme, précisés dans le document fourni en annexe, à savoir :

Axe 1 : orientations en matière d'habitat et d'accueil de population

- assurer un renouvellement de population qui permette de conserver les services et les équipements existants, mais sans avoir à les sur-dimensionner,
- favoriser la mixité sociale et la mixité des logements ;

Axe 2 : orientations en matière d'urbanisme, de modération de consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain

- imposer des objectifs de densité et de diminution de la consommation de l'espace,

- favoriser le renouvellement urbain,
- limiter les extensions urbaines,
- favoriser la réhabilitation ;

Axe 3 : orientations en matière de vie locale : tissu économique, équipements, transport et déplacements

- dynamiser le tissu économique local et pérenniser l'offre commerciale,
- conforter le pôle santé de Guervéan,
- conforter le niveau en équipements et en services publics, afin de répondre aux besoins de la population en place et à venir,
- sécuriser les transports et les déplacements au sein de la commune ;

Axe 4 : orientations en matière de paysage, de protection du patrimoine, des espaces naturels et agricoles et de préservation des continuités écologiques

- sauvegarder les éléments forts du paysage communal, afin de conserver l'identité paysagère,
- identifier les vallées, cours d'eau et autres corridors biologiques pour établir une trame verte et bleue à l'échelle de la commune en relation avec celles du SCoT de Morlaix Communauté

Axe 5 : orientations en matière d'énergie et de développement des communications numériques

- intégrer une démarche de développement durable et induire une dynamique de construction durable,
- développer les communications numériques.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 151-5 et L. 153.12,

Vu la délibération du 20 novembre 2014, par laquelle le conseil municipal de Plougonven a prescrit la révision du PLU,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015 335-0001 du 1^{er} décembre 2015 portant modification des statuts de Morlaix Communauté,

Vu la délibération du 17 décembre 2016, par laquelle le conseil municipal de Plougonven a donné son accord à Morlaix Communauté pour poursuivre et achever la procédure d'élaboration engagée par la commune ;

Vu la délibération D16-030 du Conseil de Communauté du 29 février 2016 portant sur la poursuite de la procédure de révision du document d'urbanisme de Plougonven,

Vu le compte rendu de la réunion des personnes publiques associées organisée par Morlaix Communauté le 20 septembre 2016,

Vu le débat organisé au sein du conseil municipal de Plougonven le 29 septembre 2016,

Vu l'avis de la commission Aménagement de l'espace du 11 octobre 2016,

Considérant que la présente délibération n'est pas soumise au vote,

Considérant que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie de Plougonven et à l'Hôtel de Communauté,

Marc Madec précise que la première orientation prévoit un objectif de croissance annuelle de population de 1 % soit 3780 habitants à l'horizon 2025, accompagné d'une production de 29 logements neufs par an (donc 293 d'ici 2025), dont 20% de logements sociaux : 59 sur 10 ans. Dans le cadre de la lutte contre l'étalement urbain, un thème qui sera débattu dans le PADD intercommunal, l'enveloppe prévue pour le développement de l'urbanisation sera au maximum de 30 hectares répartis entre 25 hectares sur le logement et 5 hectares environ pour l'activité économique.

Le Conseil de Communauté :

- **a débattu des orientations générales du PADD proposées dans le cadre de la révision du PLU de la commune de Plougonven,**
- **a pris acte de la tenue ce jour en séance, du débat portant sur les orientations générales du PADD proposées dans le cadre de la révision du PLU de la commune de Plougonven.**

Délibération D16-246

Objet : Approbation dy PLU de la commune de Taulé

Rapporteur : Yvon Le Cousse

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon.

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Annie Piriou à Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen à Alain Tigréat **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon.

Était absente excusée : **Morlaix** : Sarah Noll

Morlaix Communauté, à la suite du transfert de compétence en matière de « plan local d'urbanisme, carte communale et document en tenant lieu » a décidé de poursuivre l'élaboration du PLU de la commune de Taulé, et a ainsi organisé au début de l'été une enquête publique sur le projet de PLU.

Vu les articles L151-1 et suivants, L151-21 à L151-25 et R123-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Vu les délibérations des 11 décembre 2009 et 30 mars 2012, par lesquelles le conseil municipal de Taulé a prescrit la révision du POS (plan d'occupation des sols) en PLU,

Vu les débats tenus sur les orientations générales du PADD lors des séances du conseil municipal de Taulé des 15 juin 2012 et 17 juin 2015,

Vu la délibération du 19 juin 2015, par laquelle le conseil municipal de Taulé a tiré le bilan de la concertation et a arrêté le projet de PLU,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015 335-0001 du 1^{er} décembre 2015 portant modification des statuts de Morlaix Communauté,

Vu la délibération du 11 décembre 2015, par laquelle le conseil municipal de Taulé a donné son accord à Morlaix Communauté pour la poursuite et l'achèvement de la procédure d'élaboration du PLU, engagée avant le transfert, au titre de l'article L. 153-9 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération D16-033 du 29 février 2016, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé la poursuite et l'achèvement de la procédure d'élaboration du PLU de Taulé,

Vu l'arrêté A16-115 du 27 mai 2016 par lequel le Président a prescrit l'enquête publique sur le projet de PLU de Taulé,

Vu l'ensemble des avis des services de l'État et des personnes publiques associées sur le PLU arrêté,

Vu l'enquête publique sur le projet de PLU qui s'est déroulée du 15 juin au 18 juillet 2016 et les conclusions motivées du commissaire enquêteur,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 11 octobre 2016,

Considérant que les remarques issues des avis des services de l'État et des personnes publiques associées justifient quelques adaptations du projet de PLU, qui ne remettent pas en cause son économie générale (voir le tableau joint en annexe listant les modifications que la commune entend apporter au projet de PLU arrêté pour tenir compte de ces observations),

Considérant que les remarques issues de l'enquête publique justifient également certaines adaptations du projet de PLU, ne remettant pas en cause son économie générale (détailler les adaptations issues de l'enquête publique),

Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil municipal est prêt à être approuvé,

Considérant que conformément aux dispositions des articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. En outre, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Considérant que le PLU approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de Taulé et au

siège de Morlaix Communauté, ainsi qu'en Préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Considérant que le PLU sera exécutoire dès qu'il aura été publié et transmis au Préfet dans les conditions définies aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales, la commune étant couverte par un schéma de cohérence territoriale approuvé.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver les modifications au projet de PLU telles que présentées et annexées à la présente délibération,**
- **d'approuver le PLU tel que présenté.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-247

Objet : Institution d'un droit de préemption urbain sur la commune de Taulé

Rapporteur : Yvon Le Cousse

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Iriien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéhol** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon.

Avait donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Annie Piriou à Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen à Alain Tigréat **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon.

Était absente excusée : **Morlaix** : Sarah Noll

L'article L.211-1 du Code de l'urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un PLU (plan local d'urbanisme) approuvé d'instituer un DPU (droit de préemption urbain) sur :

- tout ou partie des zones urbaines (zones U) et des zones d'urbanisation future (zones AU) délimitées par ce plan,
- dans les périmètres de protection rapprochée de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines définis en application de l'article L.1321-2 du Code de la santé publique,
- dans les périmètres définis par un PPRT (plan de prévention des risques technologiques) en application du I de l'article L.515-16 du Code de l'environnement,
- dans les zones soumises aux servitudes prévues au II de l'article L.211-12 du Code de l'environnement,
- ainsi que sur tout ou partie de leur territoire couvert par un plan de sauvegarde et de mise en valeur rendu public ou approuvé en application de l'article L.313-1 lorsqu'il n'a pas été créé de ZAD (zone d'aménagement différé) ou de périmètre provisoire de zone d'aménagement différé sur ces territoires.

La compétence du Morlaix Communauté, établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, en matière de PLU emporte de plein-droit sa compétence en matière de droit de préemption urbain, en application de l'article L.211-2 du même code.

Ainsi, suite à l'approbation du PLU de Taulé le 14 novembre 2016, il y a lieu de délibérer afin d'instituer un DPU sur la commune.

Vu les articles L211-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015 335-0001 du 1^{er} décembre 2015 portant modification des statuts de Morlaix Communauté,

Vu la délibération D16-xxx du 14 novembre 2016, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé le PLU de Taulé,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 11 octobre 2016,

Considérant qu'il est dans l'intérêt général de la commune de Taulé :

- de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme,
- de réaliser des équipements collectifs,
- de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti,
- de lutter contre l'insalubrité,
- et donc de constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation de ces opérations,

Considérant qu'une copie de cette délibération sera transmise :

- au Préfet du Finistère,
- au Directeur Départemental des Services Fiscaux du Finistère,
- au Président du Conseil Supérieur du Notariat,
- à la Chambre constituée près du Tribunal de Grande Instance,
- au Greffe dudit tribunal.

Considérant qu'un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens, sera ouvert en mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article L.213-13 du Code de l'urbanisme.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'instituer un DPU sur la totalité des zones urbaines (U) ou à urbanisation future (zones AU) du PLU,
- de donner délégation au Président pour exercer, en tant que de besoin, le DPU, conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
- de préciser que le DPU entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage en mairie et au siège de Morlaix Communauté et d'une insertion dans deux journaux : Le Télégramme et Ouest France,
- de préciser que le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera annexé au dossier du PLU conformément à l'article R.123-13 du Code de l'urbanisme.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-248

Objet : PLH 2014-2019 – Orientation 6 : renforcer la politique de l'habitat et son efficacité par une gouvernance consolidée Action 6.2 : observer, évaluer les actions du PLH - Bilan 2015 de réalisation des actions

Rapporteur : François Giroto

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéhol** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougashou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon.

Avait donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Annie Piriou à Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen à Alain Tigréat **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant

à Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit
Taulé : Hervé Richard à Annie Hamon.

Était absente excusée : **Morlaix** : Sarah Noll

Le Programme local de l'Habitat 2014-2019 de Morlaix Communauté a été adopté par délibération du Conseil de Communauté du 9 décembre 2013.

L'article L. 302-3 du Code de la construction et de l'habitation oblige tout E.P.C.I. disposant d'un PLH. à délibérer annuellement sur le bilan de réalisation de celui-ci.

Le bilan complet 2015 est joint en annexe et présente l'état de réalisation du PLH en 2015 par orientation et pour chacune des actions. Par ailleurs, conformément aux délibérations déléguant au Président l'attribution des aides au logement, ce rapport présente également le bilan 2015 des aides au logement attribuées par délégation et le bilan de la délégation de compétence des aides à la pierre.

Vu la délibération D13-204 du 9 décembre 2013, par laquelle le Conseil de Communauté a adopté le PLH 2014-2019,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 8 novembre 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le bilan 2015 du PLH,**
- **d'autoriser sa transmission aux services de l'État.**

Marlène Tilly profite de ce bilan annuel pour demander une adaptation des actions du PLH comme proposé page 2 du bilan : « l'évaluation est aussi l'occasion d'adapter si besoin des actions du PLH ». C'est pour conforter l'orientation n°1 « maintenir une croissance raisonnable partagée tout en confortant le pôle urbain ». Il s'agirait d'assouplir les conditions d'éligibilité trop strictes selon elle, qui n'incitent pas assez les propriétaires à rénover dans le parc privé. Marlène Tilly a également une question sur le budget de 9,7 millions d'euros du PLH 2014-2019 : qu'en est-il du niveau de l'enveloppe aujourd'hui ?

François Giroto lui rappelle que l'ancien PLH ne comportait aucune aide à l'amélioration de l'accession en centre ville. Une action a été inscrite dans ce nouveau PLH : une aide proposée avec les banques aux accédants à des taux préférentiels, Morlaix Communauté apportant 3000 € à la banque. Ce dispositif n'a pas fonctionné. Il a donc évolué depuis en proposant une aide directe de 5 000 € aux accédants, ainsi qu'une nouvelle aide pour la mise en place d'ascenseurs, jusqu'à 15 000 €. Quant au bilan financier du PLH, François Giroto ne l'a pas précisé en tête, mais le service se fera un plaisir d'apporter toutes les précisions.

Jean-Luc Fichet ajoute qu'une taux de réalisation de 48 %, c'est très bien. Le programme est tenu, et même en avance. Il faut féliciter la commission et François Giroto pour ce suivi extrêmement rigoureux. Il faut aussi souligner que la ville centre n'est pas du tout oubliée dans l'ensemble du dispositif, et que des investissements extrêmement importants y sont faits. Jean-Luc Fichet insiste sur le fait qu'il s'agit d'un territoire communautaire, dont on peut apprécier les initiatives prises. Les ascenseurs, c'est une disposition propre à Morlaix Communauté, suite au constat des freins à l'acquisition ou la rénovation de logements. Des politiques publiques sont ainsi mises en place pour y inciter. Et il faut aussi constater que des choses se font. Si on peut encore les améliorer, pour l'ensemble du territoire communautaire, elles le seront. Jean-Luc Fichet félicite à nouveau François Giroto pour l'ensemble du travail fait et la mise en place de ces nouvelles aides.

Agnès Le Brun, de même qu'elle se réjouit que la communauté d'agglomération intervienne dans l'amélioration des centres bourgs, comme à Plouégat-Moysan, trouverait étonnant d'avoir à considérer que c'est par exception que l'on agit sur Morlaix. Il lui semblait avoir lu quelque part que Morlaix devait être un vaisseau amiral. Pour conduire un vaisseau, on ne prend pas des rames. Et là, on en est encore à la rame. Ce n'est pas anormal que le PLH s'adapte aux problématiques urbaines.

Jean-Luc Fichet conclut qu'il s'agit d'un travail communautaire, solidaire, global, qui intègre la dimension économique, la dimension environnementale, la dimension sociale, la dynamique des transports. Et de temps en temps, il faut reconnaître que le travail est un vrai travail, qui contribue à l'attractivité du territoire. La ville centre bénéficie de ce travail quotidien.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-249

Objet : **Objet** : **PLH 2014-2019 – Orientation 6 : renforcer la politique de l'habitat et son efficacité par une gouvernance consolidée** **Action 6.4 : aller à la rencontre des**

**administrés, faire connaître les actions de Morlaix Communauté en matière d'habitat
Charte de partenariat 2016 avec l'ADIL**

Rapporteur : François Giroto

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon.

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Annie Piriou à Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen à Alain Tigréat **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon.

Était absente excusée : **Morlaix** : Sarah Noll

Conformément aux dispositions du PLH, l'ADIL et Morlaix Communauté poursuivent leur partenariat en 2016, dont les actions sont les suivantes :

- l'animation des permanences de l'ADIL à Morlaix, à Taulé, à Pleyber-Christ, à Lanmeur et à Plouigneau,
- l'organisation des formations consacrées à l'investissement locatif, à la copropriété et à l'accession sociale,
- le conseil apporté à Morlaix Communauté et aux communes pour la mise en œuvre de leurs politiques de l'Habitat (OPAH Copropriétés, accession sociale, habitat indigne...),
- les permanences spécifiques d'accompagnement destinées aux copropriétaires et syndicats bénévoles des immeubles concernés par l'OPAH Copropriétés à Morlaix,
- l'investissement dans les dispositifs locaux de lutte contre l'habitat indigne,
- l'accueil, l'information et l'accompagnement des ménages accédants pouvant bénéficier du dispositif d'aide locale à l'accession dans le parc ancien mis en place par la collectivité.

L'ensemble de ces actions figure dans la charte de partenariat 2016 proposée par l'ADIL et qui stipule ainsi que Morlaix Communauté s'acquitte d'une cotisation en 2016 d'un montant de 27 652 €. Ce montant est identique à celui de l'année 2015 et conforme aux inscriptions budgétaires prévues au budget 2016.

Vu la délibération D13-204 du 9 décembre 2013, par laquelle le Conseil de Communauté a adopté le PLH 2014-2019,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 8 novembre 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le versement d'une cotisation de 27 652 € à l'ADIL pour l'année 2016,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la charte de partenariat correspondante.**

Jean-Paul Vermot ne prendra pas part au vote et souligne que le PLH de Morlaix et son animation sont souvent cités en exemple au niveau départemental, par exemple lors de la concertation sur la programmation du logement social.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (Jean-Paul Vermot, Président de l'ADIL, ne participe pas au vote).

Délibération D16-250

Objet : Modalités de remboursement des charges de personnel de la régie du port de Primel au budget général

Rapporteur : Claude Poder

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon.

Avait donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Annie Piriou à Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen à Alain Tigréat **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon.

Était absente excusée : **Morlaix** : Sarah Noll

Le port de Primel – Le Diben est géré en régie à autonomie financière. Les dépenses et recettes de la régie sont ainsi imputées à un budget annexe spécifique. Les salaires et charges de personnel communautaire affecté au service portuaire sont remboursés chaque année par la régie portuaire au budget général.

Il est nécessaire de préciser le mode de calcul de ces charges de personnel en vigueur depuis la création de la régie, au 1^{er} janvier 2012.

Il est proposé ce qui suit :

1 – Personnel mis à disposition

Les moyens en personnel affecté à l'exploitation du port de Primel sont définis comme suit :

- un demi-équivalent temps plein de l'agent portuaire du service Mer et littoral, pour assurer l'exploitation technique du port,
- un demi-équivalent temps plein de l'assistante administrative du service Mer et littoral, pour assurer les tâches de secrétariat et suppléer l'agent de port,
- un dixième d'équivalent temps plein du chef du service mer et littoral, pour assurer le management du service.

2 – Calcul du montant

Le montant est défini comme suit :

- sur la base des salaires et charges réellement perçus par les agents de janvier à octobre, tels qu'apparaissant dans les journaux coûts agents de Morlaix Communauté,
- sur la moyenne des éléments précédents multipliée par deux, en ce qui concerne les mois de novembre et décembre.

Le montant à verser sera égal à la somme des éléments ci-dessus, après application des quotes-parts exprimées en 1.

3 – Modalités de paiement

Le paiement sera annuel et réalisé avant le 1^{er} décembre de l'année en cours.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 11 octobre 2016,

Le Conseil de Communauté est invité à en délibérer.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-251

Objet : Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux État des lieux et financement 2016 (Léon Trégor, Baie de Lannion et Aulne)

Rapporteur : Yvon Le Cousse

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon.

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Annie Piriou à Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen à Alain Tigréat **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon.

Était absente excusée : **Morlaix** : Sarah Noll

> Contexte

Le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, système aquifère, ...). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et doit être compatible avec le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux).

Il a été instauré par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et codifié par les articles L212-3 à L212.11 du Code de l'environnement.

Le SAGE est un document élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'État, ...) réunis au sein de la CLE (commission locale de l'eau).

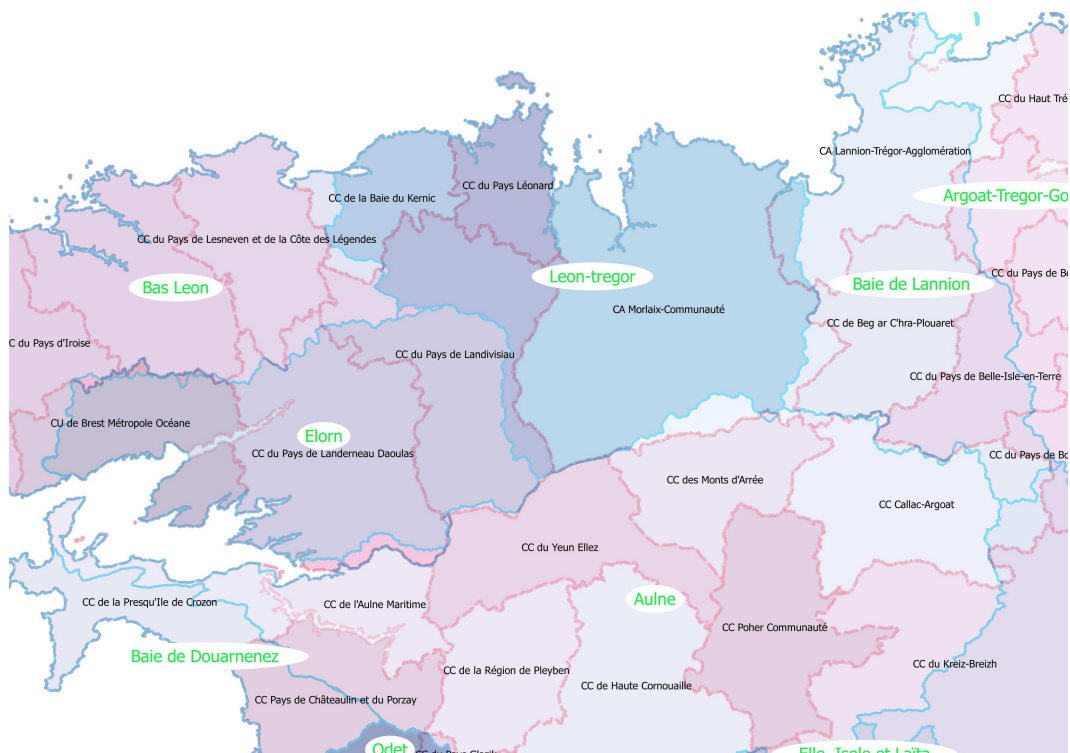
> Situation sur le territoire de Morlaix communauté

Trois périmètres de SAGE ont été définis, en fonction des caractéristiques des réseaux hydrographiques, sur le territoire communautaire :

SAGE	Surface MxCo/ surface totale SAGE (km2)	Nombre de communes	Structure porteuse	Statut	Date de création de la CLE	État d'avancement
Léon Trégor	654,5 / 1 100	52	Syndicat Mixte du Haut Léon (SMHL)	Syndicat mixte ouvert	14/01/2009	SAGE validé (par la CLE du 19/06/16)(1)
Baie de Lannion	20,6 / 667	38	Lannion Trégor Communauté (LTC)	Communauté d'agglomération	02/12/2010	SAGE en cours de finalisation – Stratégie validée en 2016
Aulne	28,63 / 1 900	90	Syndicat mixte ouvert labellisé EPAGA (établissement public d'aménagement et de gestion du bassin versant de l'Aulne)	Établissement public territorial de bassin	02/01/2001	SAGE approuvé(2)

(1) Avis favorable sur le projet du Conseil de Communauté du 12 septembre 2016.

(2) Avis favorable sur le projet du Conseil de Communauté du 7 octobre 2013.



> Financement des SAGE

Le dispositif est financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le Conseil Régional de Bretagne, les Conseils Départementaux concernés, il fait également appel au financement local des collectivités. Les structures porteuses des SAGE décident indépendamment des clés de répartition des participations de ces collectivités.

SAGE	Budget total	Auto financement local	Clés de répartition	Sous-clés	Pourcentage Mx Co	Participation demandée à Mx Co
Léon Trégor	128 000,00 € (+ étude 2015 non soldée)	25 600,00 €	100% producteurs AEP	Nombre d'habitants au prorata de la surface de la commune sur SAGE	-	0,00 €
Baie de Lannion	291 742,50 € (BP 2016)	48 631,84 €	- 50 % EPCI - 50 % producteurs AEP	- 50 % population - 50 % surface Pourcentage produit /volume total produit sur SAGE	1,22 %	593,04€
Aulne	944 045,00 € (BP 2016)	210 599,00 €	- 60 % conseils départementaux - 25 % producteurs AEP à partir d'eau superficielle - 15 % EPCI	EPCI : Population DGF 2015 Potentiel fiscal 3 taxes 2014 Proratisation % du territoire de l'EPCI sur SAGE	4,21 %	3 193€ <i>Ce montant n'englobe pas l'ensemble des actions du SAGE. Ont été décomptées les actions territorialisées</i>

**Les différences de budget s'expliquent par les états d'avancement et les surfaces respectifs des SAGE.*

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 11 octobre 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté de se prononcer sur les demandes formulées par Lannion Trégor Communauté et l'EPAGA.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Délibération D16-252

Objet : Cession du bâtiment ERM à Sainte-Sève

Rapporteur : Thierry Piriou

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéhol** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon.

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Annie Piriou à Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen à Alain Tigréat **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon.

Était absente excusée : **Morlaix** : Sarah Noll

La société ERM Concept exerce l'activité de chaudronnerie, mécanique industrielle, fabrication de machines spéciales. Les locaux occupés initialement sur la zone de Keriven à Saint-Martin-des-Champs, ne permettaient pas de répondre aux perspectives de développement de l'entreprise. Par conséquent, pour permettre à la société ERM Concept de disposer d'un bâtiment industriel adapté à son activité, Morlaix Communauté a fait édifier en 2010 un ensemble immobilier à Sainte-Sève (ZA de Penprat), au titre de sa politique de portage immobilier menée auprès des entreprises dites de production sur son territoire.

Morlaix Communauté a conclu un bail commercial avec promesse de vente le 17 février 2012, pour une durée de 12 ans, avec la société ERM Concept, représentée par Philippe Pronost, pour les biens immobiliers figurant au cadastre de la commune de Sainte-Sève, section ZA 344, 306, 345p, pour un contenance totale de 10 390 m². ERM Concept a intégré cet ensemble immobilier en janvier 2012 et compte actuellement 27 employés.

Considérant les dispositions contenues dans le bail commercial avec promesse de vente du 17 février 2012, le dirigeant de la société ERM Concept se porte acquéreur au terme de la cinquième année du bail commercial (31 décembre 2016), par l'intermédiaire de la société civile en cours de création, de l'ensemble immobilier :

- x bâtiment à usage industriel d'une surface d'environ 2 676 m² d'une part, et lot A du terrain cadastré section ZA n°344p + ZA n°306 comprenant une surface réelle de 8 085 m² d'autre part, moyennant le prix de 960 000 € HT,
- x lot B du terrain cadastré section ZA n°344p et ZA n°345p, d'une contenance cadastrale totale de 2 311 m², à 12 € HT le mètre carré, soit 27 732 € HT.
- soit un total de 987 732 € HT

Les taxes et frais inhérents à ladite vente seront à la charge de l'acquéreur.

Vu le Schéma de Développement Économique du 20 septembre 2010, orientation fondamentale « Aménager pour accueillir des entreprises »,

Vu le bail commercial signé avec ERM Concept le 17 février 2012,

Vu la convention tripartite d'aide à l'immobilier industriel signée le 6 avril 2012, avec l'entreprise ERM Concept et le Conseil Départemental du Finistère

Vu l'avis favorable de la Commission Développement économique du 19 septembre 2016,

Vu l'avis de France Domaine n°2016-265V1303

Considérant que la recette est imputée sur le budget immobilier de l'exercice 2016, chapitre 77, article 775, fonction 90,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la cession de l'ensemble immobilier désigné aux conditions mentionnées ci-dessus à la société ERM Concept dont le siège est situé à Sainte-Sève, représentée par Philippe Pronost, agissant en qualité de gérant, ou tout autre société devant lui être substituée pour les mêmes conditions et le même projet,
- d'autoriser le Président, ou à défaut le vice-Président en charge du Développement économique, à signer tous les documents se rapportant à cette décision,

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-252

Objet : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime - Parcours découverte du château du Taureau

Rapporteur : Yves Moisan

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Mischeau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan Marlène Tilly, Alain Tigréat, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon.

Avait donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Annie Piriou à Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen à Alain Tigréat **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon.

Était absente excusée : **Morlaix** : Sarah Noll

Au printemps 2002, Morlaix Communauté inaugurait le parcours d'interprétation du château du Taureau disposé de part et d'autre de la baie de Morlaix sous la forme de huit bornes informatives, toutes orientées vers le château.

Aboutissement d'un partenariat avec la CCI, ce parcours est né de la volonté d'améliorer l'accueil des touristes dans la baie en valorisant celle-ci à travers un patrimoine qui en occupe le centre et qui en est un des symboles.

Mettant en valeur le château du Taureau tout juste ouvert au public, ce parcours répondait à une attente locale de découverte de l'histoire du site. Enfin, ce parcours a permis de fédérer les communes de la baie autour d'un projet commun.

Le contenu culturel de ces bornes présente le château dans son environnement général : contexte historique, géographique, économique et naturel. Il s'agit de considérer le monument comme élément indissociable de la nature qui l'entoure. Ainsi, plusieurs aspects de l'environnement sont abordés : ostréiculture, ornithologie,... Ce parcours de découverte constitue également une invitation à la visite du Château du Taureau.

Quant à l'entretien des panneaux d'interprétation, les communes se sont engagées à en assurer le nettoyage et les réparations légères en cas de dégradation.

Pour l'installation du circuit, le 1er janvier 2002, la Direction départementale des territoires et de la mer accordait à la Communauté d'agglomération de Morlaix une autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime pour trois des huit points d'information et pour une durée de quinze ans.

Par courrier du 29 juillet 2016, la DDTM nous informe que cette autorisation arrive à échéance

le 31 décembre 2016 et nous invite à lui adresser un dossier de demande de renouvellement.

Ce dossier est constitué, outre la demande de renouvellement, d'un rapport de présentation des installations en place, d'une description de l'intégration paysagère, de l'évaluation des incidences Natura 2000 et d'un géoréférencement des trois sites concernés:

- la Palud-Saint-Julien en Taulé
- Mez-ar-Zant en Plouezoc'h
- Kérarmel en Plouezoc'h

Pour l'avenir, compte tenu de l'état actuel de certains des huit panneaux du circuit, en particulier en termes de lisibilité des informations du fait de leur exposition aux éléments naturels, un inventaire sera réalisé afin d'envisager une remise en état prochaine après obtention du renouvellement de l'AOT. Le coût de remise en état est estimé entre 40 000 et 50 000 € TTC.

Vu le projet de territoire Trajectoire 2025 axe 2 priorité 10,

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 19 octobre 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'autoriser le Président à solliciter auprès des services de l'État le renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime pour les trois points d'information du parcours de découverte et de valorisation du château du Taureau,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Le Président remercie les participants et lève la séance à 20 h 55.